

De quoi les entreprises rendent-elles compte ?

Évolution des pratiques de
reporting RSE
entre 2008 et 2014



Table des matières

Avant-propos	3
Introduction	5
• Objet de l'étude	5
• Méthodologie de l'étude	6
• Principaux constats	7
1. Evolution du taux d'information entre 2008 et 2014	9
1.1 Hausse globale des taux d'information et rattrapage des entreprises non-européennes	9
1.2 Hausse et hétérogénéité des taux d'information selon les pays	10
1.2.1 Le cadre législatif influence le développement du reporting RSE	12
1.2.2 Des initiatives volontaires peu nombreuses mais en développement	15
1.3 Pratiques de reporting RSE observées en 2012-2014	17
1.3.1 Entreprises présentant le reporting le plus complet	17
1.3.2 Bonnes pratiques en matière de reporting	18
1.3.3 Défis croissants du reporting RSE	21
2. Nature et contenu du reporting	23
2.1 Hiérarchisation des sujets dans le reporting des entreprises : priorité donnée aux parties prenantes externes et disparités entre les pays	23
2.1.1 Priorité donnée aux parties prenantes externes et disparités entre les pays	23
2.1.2 Catégorisation des enjeux de Responsabilité Sociale	28
2.2 Hétérogénéité des secteurs en matière de contenu du reporting	34
3. Volume, pertinence du reporting et performance des entreprises	38
3.1 D'importants volumes de reporting sont-ils nécessairement associés à des taux d'information élevés ?	38
3.2 Des taux d'information élevés sont-ils corrélés à des performances RSE avancées ?	39
3.3 Revue indépendante du reporting RSE et pertinence de l'information rapportée	40
Conclusions	41

Avant-propos



L'information des entreprises est un enjeu ancien, universel et évolutif. Le temps n'est plus où les entreprises pouvaient invoquer le secret des affaires et la protection de leurs intérêts concurrentiels pour ne pas fournir d'informations sur tout ou partie de leur responsabilité sociale.

Des évolutions significatives sont intervenues au cours des quinze dernières années, qui ont fait que les pouvoirs publics et les actionnaires, via les Commissaires aux Comptes, ne sont plus les seuls destinataires de l'information. **L'information financière n'est plus considérée comme la seule donnée permettant de connaître la situation, les risques et les perspectives des entreprises.**

Le grand mouvement de la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) à travers lequel les parties prenantes au sens large ont été reconnues comme des ayant-droits à l'information, l'émergence de l'économie du développement durable et la recherche d'indicateurs et d'outils visant la construction d'une comptabilité environnementale et sociale ont élargi et intensifié les attentes informationnelles de la société à l'égard des entreprises.

La période 2000-2015 restera comme une période de montée convergente des pressions de

plusieurs acteurs exigeant une sorte de droit à l'accès à l'information des entreprises en matière sociale, environnementale, d'éthique des affaires, de l'impact sociétal des produits et services ou encore de respect des droits de l'homme.

L'action, en faveur du reporting, des acteurs de la société civile, des investisseurs, des régulateurs, des Etats ou encore des initiatives privées, à l'image du Global Reporting Initiative (GRI) ou de l'International Integrated Reporting Council (IIRC), témoigne d'une dynamique sociétale sans précédent. **Cette dynamique contribue à normaliser l'information pour la rendre accessible et intelligible au marché et à la société.**

Ce mouvement en est à ses débuts.

Si le décloisonnement de l'information des entreprises et la production de rapports sur leur responsabilité sociale semblent bien se généraliser, **beaucoup reste à faire pour que l'information fournie soit tangible, intelligible, mesurable, comparable et réellement utile au dialogue** entre l'entreprise et ses parties prenantes, et à réelle valeur ajoutée pour les décideurs, notamment les investisseurs et les autres partenaires.

Cette étude est la deuxième que Vigeo consacre à la question «de quoi les entreprises rendent-elles compte ?». Les constats sont nets. Ils montrent que **les entreprises cotées ont, pour la plupart,**

compris la nécessité de tenir un discours sur leur responsabilité sociale. Les rapports de responsabilité sociale se généralisent en Europe, en Amérique du nord, en Asie et même dans un certain nombre de pays émergents. Les sujets abordés par ces rapports apparaissent nettement segmentés et hiérarchisés. **Les sujets de gouvernance, supposés être prioritairement destinés aux marchés financiers sont quantitativement les plus renseignés.** L'effet conjugué de réglementations souvent strictes et détaillées et d'exigences croissantes émanant des acteurs de marché expliquent assez facilement ce phénomène. La «bonne nouvelle» est que **l'information relative aux facteurs environnementaux a fortement augmenté** (+10 points entre 2008 et 2014). Nous sommes sans doute à un tournant historique. L'entreprise devient comptable de ce qu'elle produit sur la nature. Ce qui ne change pas, en revanche, c'est **l'information sur les droits de l'homme et les aspects sociaux qui demeurent le maillon faible du reporting de responsabilité sociale.**

Un autre trait marquant est l'émergence de véritables leaders du reporting. **Cette étude dresse la liste des entreprises parvenant à mobiliser et diffuser plus de 95% des indicateurs requis par le référentiel de Vigeo.** Ces entreprises appartiennent au secteur de la banque, de l'énergie ou encore des télécommunications.

Parmi ces entreprises, certaines sont domiciliées en France, d'autres en Allemagne ou encore au Royaume Uni.

Notre analyse met en exergue les facteurs clés de l'excellence en reporting. Il s'agit de **l'existence d'un cadre légal**, de réglementations ou de recommandations sectorielles spécifiques, de **l'exposition des entreprises au regard critique de leurs parties prenantes** et de **l'existence de controverses** affectant l'image de l'entreprise. Au-delà de ces facteurs, **une variable décisive demeure l'impulsion donnée par les équipes dirigeantes**. C'est ainsi que certaines entreprises, opérant dans des pays sans réglementation contraignante et sur lesquelles ne s'exprime aucune pression sectorielle, affichent des niveaux d'information élevés et de qualité.

Cette étude permet aussi de nuancer certaines idées reçues : **la pertinence de l'information ne dépend pas que de sa quantité**. On rencontre, en effet, des cas où des pages abondantes de communication et de gros rapports de développement durable ne parviennent pas à masquer de faibles performances. A l'inverse, des publications concises, précises, appuyées sur des chiffres et des récits tangibles en rapport direct avec les enjeux propres à l'entreprise et à son secteur d'activité, confèrent souvent des niveaux d'assurance élevés sur la capacité de l'entreprise à déployer efficacement ses facteurs de durabilité.

Un dernier constat majeur est que la vérification des rapports de développement durable par des tiers ne constitue pas en soi une

assurance suffisante de reddition sur le niveau de maîtrise des risques matériels. En effet, l'attestation de sincérité de l'information doit être clairement distinguée de l'évaluation des objectifs et actions qu'ils recouvrent. Le regard pluriel des parties prenantes et la notation professionnelle et indépendante de la responsabilité sociale des entreprises demeurent des outils clés pour décrypter les discours et apprécier les niveaux d'engagement et de performance des entreprises.

Alors que la question de durabilité, entendue comme aptitude à préserver et à améliorer sa capacité future à créer de la valeur ne peut être estimée à partir des seuls agrégats financiers, **l'analyse des pratiques de responsabilité sociale constitue une voie parmi les plus prometteuses pour améliorer l'estimation des actifs immatériels des entreprises**.

Fouad Benseddik

*Directeur de la Méthodologie
et des Relations Institutionnelles*



Introduction



OBJET DE L'ÉTUDE

Cette étude analyse:

- L'évolution depuis 2008 de la quantité d'information publiée par les entreprises et pertinente pour l'évaluation de Vigeo ;
- L'évolution de la nature des informations publiées par les entreprises ;
- Le lien entre le volume global d'information rapporté et sa pertinence au regard des informations nécessaires à l'évaluation ;
- Le lien entre la pertinence de l'information rapportée par les entreprises et leurs performances en matière de responsabilité sociale.

Vigeo définit la responsabilité sociale comme un engagement qui consiste, d'une part, à intégrer aux objectifs et aux processus de gestion de l'entreprise le respect et la promotion continue des droits fondamentaux, des attentes et des intérêts de ses parties prenantes et, d'autre part, à rendre compte des termes, des dispositifs et des résultats de cet engagement. La reddition de l'information est une composante essentielle et indissociable de l'exercice de la responsabilité sociale.

Elle recouvre des enjeux liés à la politique des ressources humaines, à la protection de l'environnement, au respect des droits de l'homme, au respect des intérêts des clients,

des fournisseurs et sous-traitants, à la prévention de la corruption, à la gouvernance ou à la contribution au mieux-être des populations ou au développement des territoires d'implantation.

En conclusion, pour mener à bien notre analyse, nous collectons des indicateurs rendant compte de la pertinence des politiques de responsabilité sociale, de la cohérence de leur déploiement et de leurs résultats.

Un indicateur de responsabilité sociale est une information qui :

- explicite l'objectif ou le principe de responsabilité auquel il se rapporte ;
- décrit les processus, les moyens et les dispositifs de collecte et de consolidation des données dédiés aux objectifs poursuivis ;
- fournit des indicateurs quantitatifs ou des descriptifs portant sur les résultats de l'action visée.

Cette étude procède à l'examen de la pertinence et du contenu du reporting effectué sur la période 2008-2014.

Dans un premier temps, nous analyserons **comment le taux d'information rendu disponible par les entreprises au regard de notre référentiel d'évaluation a évolué**

sur la période, tout en questionnant **les facteurs expliquant ces évolutions.**

Dans un second temps, nous analyserons les **différences en matière de contenu du reporting des entreprises en fonction de leur pays d'origine et de leur secteur d'activité.** Nous examinerons également **l'évolution de ces disparités** entre 2008 et 2014.

Enfin, nous étudierons le **lien entre le volume et la pertinence des informations** puis le **lien entre la pertinence des informations et la performance** telle qu'évaluée par Vigeo.



MÉTHODOLOGIE DE L'ÉTUDE

Pour définir ce qui est pertinent en matière de responsabilité sociale pour une entreprise, Vigeo se fonde sur un référentiel de normes et de recommandations internationales opposables (émanant de l'OIT, de l'OCDE notamment) en fonction de la taille, du secteur et des territoires d'activité ainsi que de la nature des produits et services de celle-ci.

Les facteurs de responsabilité couverts par ce référentiel incluent notamment les droits de l'homme, la gestion des ressources humaines, la gouvernance d'entreprise, la protection de l'environnement, le comportement sur les marchés et la contribution au développement économique et social local.

Afin d'être considérée comme pertinente, l'information rapportée sur la responsabilité sociale doit refléter les choix stratégiques et les mesures mises en place par les entreprises pour atteindre leurs objectifs et mesurer leurs résultats.

Le «taux d'information pertinente» ou «l'information pertinente» mentionnés et analysés dans cette étude correspondent à la part d'indicateurs entrant dans le champ d'évaluation de Vigeo et sur lesquels les entreprises rapportent de l'information.

L'information analysée repose sur trois sources :

- Les informations des entreprises cotées telles qu'elles figurent dans leur rapport annuel, dans leur rapport de développement durable, document de référence ou toute autre documentation publique (reporting «spontané»).

- Les informations complémentaires que les entreprises acceptent de fournir aux analystes de Vigeo en réponse à des questions individualisées et précises (reporting « sollicité »).
- Les informations en provenance des parties prenantes (ONG, syndicats internationaux, média, etc.) permettant de connaître et d'éclairer les allégations dont les entreprises peuvent faire l'objet au regard du référentiel d'évaluation. En cas de controverses, la transparence de l'entreprise et les éventuelles mesures correctives mises en place sont également évaluées.

Tout au long de cette étude, seules les deux premières sources sont exploitées, sous le terme générique de « reporting ».

Le panel considéré pour cette étude se compose de **1 309 entreprises**, domiciliées en Europe, aux Etats-Unis, au Canada et dans la région Asie-Pacifique (Australie, Japon, Hong-Kong, Nouvelle-Zélande et Singapour). **Sur ce panel, l'étude présente l'évolution de la disponibilité de l'information sur deux périodes : entre janvier 2008 et janvier 2010, et entre janvier 2012 et janvier 2014.**

Le panel se compose de 577 entreprises européennes, 367 entreprises nord-américaines et 365 de la région Asie-Pacifique.

Un focus sur 14 pays émergents a également été inclus dans cette étude. Si les données ne permettent pas d'étudier l'évolution des taux d'information dans ces pays, elles offrent, en revanche, par la diversité des

régulations et des cadres économiques au sein de ces pays, la possibilité d'analyser un vaste panorama de facteurs et d'éléments contextuels encourageant le développement d'un reporting RSE.



PRINCIPAUX CONSTATS

GÉNÉRALISATION DU REPORTING RSE

- **Le reporting RSE s'est universalisé et ne se limite plus à certains pays ou secteurs.** Le taux d'information moyen a augmenté de 4,2 points et atteint **66%** pour la période 2012-2014. Cette tendance à l'universalisation **est également confirmée par la baisse de l'écart type** du panel, qui est passé de 20,4 en 2008-2010 à 19,2 en 2012-2014.
- **Les entreprises européennes conservent leur avance mais celle-ci se réduit sous l'effort produit par les valeurs nord-américaines et de la zone Asie-Pacifique.** Le taux d'information a ainsi augmenté de 2,9 points en Europe contre 4 points en Amérique du Nord et 6,6 points dans la région Asie-Pacifique.
- **Des leaders du reporting apparaissent au sein des pays émergents (Afrique du Sud, Inde, Brésil)** tandis que dans d'autres pays (Chili, Chine, Maroc), une minorité d'entreprises cotées commence à mettre en place un reporting RSE tangible. Les taux d'information de la grande majorité des entreprises situées dans des pays émergents demeurent relativement bas.
- **Le comportement informationnel des entreprises est hétérogène.**
 - * En 2012-2014, 2,3% des entreprises étudiées rapportaient au moins 95% d'information pertinente démontrant ainsi la capacité des organisations à mettre en place un reporting exhaustif.

* Une entreprise, la Société Générale (banque française), a atteint le taux de 99%. Elle est suivie de près par Banca Monte dei Paschi di Siena, BNP Paribas, Groupe Seb et Orange (qui parviennent tous à mobiliser 98% des indicateurs).

* Néanmoins, 18,3% des 1309 entreprises de l'échantillon analysé obtiennent des taux d'information de 50% ou moins.

DES FACTEURS DIFFÉRENCIANTS

- **L'appartenance sectorielle d'une entreprise influence le taux d'information et l'exhaustivité du reporting :**

* Les taux d'information moyens s'échelonnent ainsi de 55,9% pour le secteur **Transports et Tourisme** à 79,3% pour le secteur **Services aux Collectivités — Eau et déchets**. Ce dernier secteur était déjà en tête du classement en 2008-2010. Cela peut s'expliquer notamment par l'action de régulateurs et d'exigences imposées aux entreprises du secteur en matière de reporting, à l'image de la liste d'indicateurs environnementaux définie par l'autorité anglaise régulant l'activité des entreprises actives dans le traitement et la distribution d'eau (OFWAT) et devant être publiée annuellement par chaque entreprise anglaise du secteur.

* **Plus de 80% des entreprises rapportant au moins 95% d'information sont actives sur leur segment B2C (business to**

consumer) où les enjeux de réputation et d'acceptabilité sociale sont clés ; les entreprises étant davantage exposées au regard des parties prenantes et aux risques de controverses.

- **L'implantation territoriale est un autre facteur de différenciation en matière de reporting RSE.** Les taux d'information varient ainsi de 49,8% pour Hong-Kong à 84,9% pour les entreprises cotées en France. On assiste également à l'émergence de régulations, lignes directrices ou encore d'initiatives privées sur le reporting RSE qui ont un impact positif. Les taux d'information sont plus élevés dans les pays où de tels mécanismes sont en place.

- **4 facteurs-clés se dégagent comme contribuant à la pertinence et à l'exhaustivité du reporting RSE :**

* **L'existence d'une réglementation entraînant une obligation de reporting et de lignes directrices spécifiques à un secteur ;**

* **L'exposition des entreprises au regard critique des consommateurs et autres parties prenantes de par la nature de leurs produits et services ;**

* **Un engagement des directions générales en faveur de stratégies cohérentes ;**

* **L'existence de controverses ayant pu endommager l'image de marque de l'entreprise.**

DES PRIORITÉS ET DES TABOUS INCHANGÉS EN MATIÈRE DE REPORTING

Les sujets sur lesquels les entreprises rapportent le plus d'informations pertinentes comme ceux sur lesquels un effort de transparence est encore nécessaire sont restés les mêmes entre 2008 et 2014 :

- **En 2008-2010 comme en 2012-2014, la gouvernance d'entreprise reste le sujet le mieux couvert** (en moyenne 87,5% des indicateurs sont renseignés). Cela montre que **les actionnaires demeurent des parties prenantes privilégiées par les entreprises dans leur reporting** alors même que le spectre des relations avec les parties prenantes s'est élargi. En outre, les taux d'information en matière de gouvernance d'entreprise ne montrent que de faibles variations sectorielles ou territoriales.
- En second lieu, c'est sur **l'éthique des affaires et la relation client que le reporting des entreprises est le plus complet**. Cela s'explique notamment par l'impact direct que peuvent avoir des enjeux tels que la corruption, la sécurité des produits, l'information aux consommateurs ou encore la gestion responsable des contrats sur la sécurité juridique, la réputation ou même encore l'efficacité opérationnelle de l'entreprise.
- **L'environnement : un tournant spectaculaire majeur**. C'est le domaine sur lequel les taux d'information ont le plus augmenté entre 2008 et 2014 (+10 points). C'est le signe d'un engagement plus marqué autour

des enjeux incontournables du changement climatique et de la transition énergétique.

- **Les entreprises rapportent moins d'information concernant leur responsabilité en tant qu'employeur :**

* Les taux d'information relatifs aux conditions de travail, d'emploi et de relations professionnelles sont les plus faibles. Ils sont stables par rapport à 2008-2010 ;

* Au total, le reporting créé à l'attention – et centré autour – **des parties prenantes externes** (actionnaires, communautés locales, consommateurs, environnement, clients) est **plus développé** que celui concernant les **parties prenantes internes à l'entreprise** (employés et syndicats).

PERTINENCE DE L'INFORMATION RAPPORTÉE ET PERFORMANCE RSE

L'abondance de l'information ne garantit pas sa pertinence. En effet, des rapports précis et concis rendent parfois davantage et mieux compte d'engagements et de résultats. Ils peuvent refléter après analyse, un niveau de performance et d'assurance plus élevé de maîtrise des risques que des rapports volumineux, mais au final peu informatifs.



1. Evolution des taux d'information entre 2008 et 2014



1.1 HAUSSE GLOBALE DES TAUX D'INFORMATION ET RATTRAPAGE DES ENTREPRISES NON-EUROPEENNES

	Taux d'information moyen		
	2008-2010	2012-2014	Evolution (points)
Echantillon complet	61,8%	66,0%	+4,2
Europe	72,7%	75,6 %	+2,9
Amérique du Nord	59,5%	63,5%	+4,0
Asie-Pacifique	47,0%	53,6%	+6,6

Le taux d'information moyen a augmenté **aussi bien au niveau mondial que pour chaque région.** Tandis que les entreprises européennes affichaient les taux

d'information les plus élevés en 2008-2010 comme en 2012-2014, les entreprises des deux autres régions rattrapent leur retard à un rythme élevé.

On observe un phénomène de convergence entre les trois zones, et toutes affichent en 2012-2014 un taux d'information moyen supérieur à 50%.



1.2 HAUSSE ET HÉTÉROGÉNÉITÉ DES TAUX D'INFORMATION SELON LES PAYS

Pays	Taux d'information moyen		
	2008-2010	2012-2014	Evolution (points)
France	78,6%	84,9%	+6,3
Italie	77,2%	81,8%	+4,6
Pays-Bas	79,0%	81,0%	+2,0
Espagne	75,6%	79,1%	+3,5
Allemagne	72,3%	77,3%	+5,0
Suède	70,9%	75,5%	+4,6
Finlande	68,7%	75,3%	+6,6
Royaume-Uni	74,0%	73,2%	-0,8
Autriche	61,0%	69,9%	+8,9
Suisse	68,4%	69,8%	+1,4
Belgique	72,6%	69,3%	-3,3
Norvège	72,2%	69,0%	-3,2
Canada	63,0%	67,1%	+4,1
Australie	55,2%	65,1%	+9,9
Etats-Unis	59,1%	63,0%	+3,9
Danemark	55,3%	62,4%	+7,1
Singapour	45,8%	61,2%	+15,4
Irlande	51,9%	55,7%	+3,8
Japon	46,2%	51,4%	+5,2
Hong-Kong	41,0%	49,8%	+8,8

On observe une majorité de hausses des taux d'information, avec notamment des évolutions spectaculaires pour certains pays de la zone Asie-Pacifique. Les entreprises cotées à Hong-Kong et

Singapour affichaient des taux d'information inférieurs à 50% en 2008-2010 mais ces taux ont connu des hausses parmi les plus fortes (respectivement +8,8 and +15,4 points) en 2012-2014.

Toutefois, malgré la convergence globale des taux d'information, des disparités demeurent entre les différents pays, avec des taux d'information allant de 49,8% à 84,9%.

	Taux d'information moyen
Pays	2012-2014
Afrique du Sud	66,8%
Inde	65,5%
Thaïlande	61,4%
Brésil	58,6%
Corée du Sud	58,5%
Malaisie	54,4%
Indonésie	51,2%
Russie	51,0%
Taiwan	50,2%
Turquie	49,8%
Mexique	48,0%
Chine	40,0%
Maroc	38,2%
Chili	35,7%

Les entreprises cotées dans les pays émergents affichent un taux d'information moyen inférieur de près de 14 points au taux moyen du panel d'entreprises européennes, nord-américaines et de la zone Asie-Pacifique (52,1%, contre 62%). Ce taux est plus précisément inférieur de près de 24 points au taux moyen européen, de près de 11,5 au taux de la zone

nord-américaine, et fait quasi jeu égal avec celui de la zone Asie-Pacifique (-1,5 point).

Une hétérogénéité est perceptible au sein de cette zone : des **leaders émergent** en Afrique du Sud, en Inde, en Thaïlande, au Brésil tandis que dans d'autres pays comme la Chine, le Chili, le Maroc, les entreprises entrent à peine dans l'exercice de reporting.

L'**Afrique du Sud**, avec 66,8% et l'**Inde**, avec 65,5% d'indicateurs renseignés, affichent des taux d'information comparables au taux moyen du panel global et se rapprochent même du taux d'information moyen des entreprises européennes.



1.2.1 LE CADRE LEGISLATIF INFLUENCE LE DÉVELOPPEMENT DU REPORTING RSE

L'existence de réglementations contraignantes en matière de reporting RSE est associée à des taux d'information élevés.

C'est le cas dans certains pays en lien avec la mise en place d'obligations réglementaires de reporting ou de **lignes directrices, incitant et encadrant sa construction.**

La France, pays affichant le taux d'information moyen le plus élevé, avec près de 85% en 2012-2014 contre près de 78,6% en 2008-2010 en est l'illustration la plus probante. Les réglementations encadrant le reporting RSE y sont particulièrement complètes et exigeantes à l'image de l'Article 225 de la loi NRE (voir extrait en page 14). Cette obligation de reporting, incluant les filiales, est étendue aux entreprises comptant plus de 500 employés et dont les revenus sont supérieurs à 100 millions d'euros. Ces entreprises devront également appliquer le principe du « **comply or explain** » et faire vérifier par un tiers indépendant la présence et la sincérité des informations communiquées dans leurs rapports à partir de 2016.

Le Parlement Européen a adopté en avril 2014 une directive selon laquelle les entreprises cotées et des entreprises non cotées comme les banques et les compagnies d'assurance, de plus de 500 employés, devront communiquer des informations relatives aux questions environnementales, sociales, liées au personnel, au respect des droits de l'homme, à la

lutte contre la corruption et à la diversité dans leur conseil d'administration.

L'Afrique du Sud, qui affiche un **taux d'information (66,8%) supérieur à la moyenne du panel (66%), doit ce résultat à la mise en place précoce d'une législation contraignante en matière de reporting RSE.** L'Employment Equity Act (1998) impose aux entreprises de moins de 150 employés de soumettre un rapport annuel sur l'équité en matière d'emploi rapportant les progrès accomplis en termes d'emploi des minorités. L'Air Quality Act (2004) oblige, quant à lui, les entreprises à définir des objectifs chiffrés en matière de qualité de l'air, d'établir des plans de gestion sur ce sujet ainsi que sur la pollution en général, et de communiquer les résultats obtenus. Une autre force motrice essentielle du reporting RSE en Afrique du Sud est représentée par les réglementations imposées en matière de gouvernance d'entreprise aux entreprises cotées en bourse de Johannesburg et à l'existence d'un indice ISR sur cette même place de cotations.

Avec l'introduction des Principes du Code de Gouvernance King III en mars 2010, toutes les entreprises sud-africaines cotées à la bourse de Johannesburg doivent produire un rapport intégré, exposant leur performance en matière de gestion des risques non seulement financiers mais aussi sociaux et environnementaux. Ce rapport doit être certifié par un organisme tiers indépendant. Le rapport doit également contenir une déclaration du comité d'audit concernant

l'efficacité des contrôles financiers internes de l'entreprise.

En Inde, le **taux d'information est tiré vers le haut par la récente mise en place de réglementations en matière de reporting RSE.**

En 2011, le gouvernement a publié des lignes directrices de reporting volontaire dans le domaine social, environnemental et de responsabilité sociale (National Voluntary Guidelines on Social, Environmental and Economic Responsibilities of Business, NVG-SEE). Cette initiative a joué un rôle majeur dans le développement du reporting. De plus depuis 2012, le Securities Exchange Board of India (SEBI) oblige les 100 plus grandes entreprises cotées (déterminées en fonction de leur capitalisation boursière), à produire un rapport de responsabilité sociale. Un autre facteur clé est l'adoption en 2013 de la version amendée du Companies Act, rendant obligatoire pour les entreprises d'inscrire la RSE dans leur stratégie et de communiquer sur leur politique de responsabilité sociale, sur les structures et les mesures mises en œuvre pour soutenir cette politique et enfin sur le montant des dépenses liées à ces enjeux.

Le reporting RSE des entreprises brésiliennes a été encouragé relativement tôt en comparaison des autres pays émergents et même de la plupart des pays nord-américains ou européens. Des initiatives sectorielles ont émergé, progressivement complétées par plus larges réglementations s'appliquant principalement aux entreprises cotées.

Depuis 2001, la Brazilian Electric Energy Agency impose aux entreprises du secteur de publier des rapports RSE annuels en s'appuyant sur le référentiel du GRI. Une loi adoptée en 2008 impose la même obligation à l'ensemble des entreprises recevant un soutien financier de l'Etat. La loi de 2010 sur les Déchets (Solid Waste National Policy) impose aux entreprises génératrices de déchets dangereux de communiquer un plan de gestion de ceux-ci. Ce plan contient notamment une description des mesures préventives et correctives mises en œuvre ainsi que des objectifs chiffrés de recyclage et de réduction de la quantité de déchets produits. En 2005, la bourse de São Paulo a lancé un indice ISR et depuis 2011, impose aux entreprises de cet indice de produire un Code d'Ethique. En 2011 également, la bourse, en partenariat avec le GRI, a recommandé aux entreprises cotées d'adopter une approche de reporting fondée sur la logique du «comply or explain». A fin juin 2013, la bourse rapportait que 66,3% des entreprises cotées avaient suivi cette recommandation. Enfin, en avril 2014, le Conseil National Monétaire Brésilien a approuvé un ensemble de lignes directrices à observer par les institutions financières autorisées à opérer par la Banque Centrale Brésilienne dans le cadre de la mise en place de leur politique de responsabilité sociale et environnementale.

Depuis 2006, les entreprises chinoises sont soumises à des réglementations contraignantes en

matière de reporting RSE émanant du gouvernement mais aussi de certaines bourses, portant principalement sur des questions environnementales. Des initiatives, visant à développer le reporting au-delà du champ environnemental ont vu le jour en 2012 mais leur impact sur le taux d'information moyen du pays est encore peu visible. La Green security law de 2008 oblige les entreprises des 14 secteurs* considérés comme les plus polluants, à rapporter des informations environnementales. Les bourses chinoises jouent également un rôle majeur dans la promotion du reporting RSE. Depuis 2008, les entreprises cotées dans l'indice de Gouvernance de la bourse de Shanghai sont ainsi encouragées à publier des informations relatives à la protection de l'environnement (politiques, objectifs annuels, consommation d'énergie, etc.) et à élaborer une stratégie RSE. En 2006, la bourse de Shenzhen publiait des lignes directrices encourageant dans un premier temps le reporting RSE et le rendant obligatoire à partir de 2008. En 2012, c'est la bourse de Hong-Kong qui publiait un «guide du reporting RSE» afin d'aider les entreprises à mettre en place leur propre reporting, la bourse envisageant de rendre celui-ci obligatoire sous la règle du «comply or explain» à compter de 2015.



* Centrales électriques thermiques, sidérurgie, ciment, aluminium, charbon, métallurgie, matériaux de construction, industrie minière, industrie chimique, industrie pétrolière, industrie pharmaceutique, industrie légère, industrie textile et du cuir.

Focus sur les obligations réglementaires de reporting en France: les 42 indicateurs de l'Article 225

Informations environnementales

Politique générale en matière environnementale

- L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière environnement
- Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement
- Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions
- Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours

Pollution et gestion des déchets

- Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement
- Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets
- La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité

Utilisation durable des ressources

- La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales
- La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation
- La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables
- L'utilisation des sols

Changement climatique

- Les rejets de gaz à effet de serre
- L'adaptation aux conséquences du changement climatique

Protection de la biodiversité

- Les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité

Informations sociales

Emploi

- L'effectif et la répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique
- Les embauches et les licenciements
- Les rémunérations et leur évolution

Organisation du travail

- L'organisation du temps de travail
- L'absentéisme

Relations sociales

- L'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci
- Le bilan des accords collectifs

Santé et sécurité

- Les conditions de santé et de sécurité au travail
- Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail
- Les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles

Formation

- Les politiques mises en oeuvre en matière de formation
- Le nombre total d'heures de formation

Egalité de traitement

- Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes
- Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées
- La politique de lutte contre les discriminations

Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de L'Organisation Internationale du Travail relatives :

- Au respect de la liberté d'association et du droit de la négociation collective
- A l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession
- A l'élimination du travail forcé ou obligatoire
- A l'abolition effective du travail des enfants

Informations sociétales

Impact territorial, économique et social de l'activité de la société

- En matière d'emploi et de développement régional
- Sur les populations riveraines locales

Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société

- Les conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations
- Les actions de partenariat ou de mécénat

Sous-traitance et fournisseurs

- La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux
- L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale

Loyauté des pratiques

- Les actions engagées pour prévenir la corruption
- Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs

Droits Humains

- Les actions engagées en faveur des droits de l'homme

1.2.2 DES INITIATIVES VOLONTAIRES PEU NOMBREUSES MAIS EN DÉVELOPPEMENT

En l'absence de législations et réglementations contraignantes, le développement du reporting RSE peut être encouragé par des initiatives volontaires et l'émulation qu'elles suscitent.

Au Maroc, Les liens établis entre certaines entreprises locales et des firmes multinationales où la présence d'actionnaires exigeants comme le fonds d'investissement privé de la famille royale (SNI) sont source d'impulsion de bonnes pratiques favorisant la communication sur des indicateurs RSE.

Au sein des entreprises marocaines de notre panel, 14 affichent des taux d'information supérieurs à 50%. La moitié d'entre elles sont soit des filiales d'entreprises basées dans des pays où des réglementations contraignantes sont en place (Itissalat Al-Maghrib, BMCI, Lafarge Ciments, etc.) ou des entreprises dont l'actionnariat comprend des multinationales étrangères ainsi que la SNI (Centrale Laitière, Attijariwafa Bank, etc.).

L'initiative de La Confédération Générale des Entreprises Marocaines (CGEM) – composée des principales organisations professionnelles du pays – qui a mis en place un label pour la Responsabilité Sociale de l'Entreprise a créé un environnement porteur pour le développement de la RSE. Adopté en 2006 et décerné pour une durée de trois ans, ce label récompense l'engagement à respecter, protéger et promouvoir les principes universels de responsabilité sociale et de développement durable. La charte sur laquelle se fonde le

Label CGEM couvre le respect des droits humains, l'amélioration continue des conditions d'emploi et de travail et des relations professionnelles, la protection de l'environnement, la prévention de la corruption, le respect des règles de la saine concurrence, le renforcement de la transparence en matière de gouvernance d'entreprise, le respect des intérêts des clients et consommateurs, la promotion de la responsabilité sociale des fournisseurs et sous-traitants et le développement de l'engagement sociétal.

Un guide sur l'intégration de la RSE dans les valeurs de l'entreprise est également disponible.

Au Chili, des lignes directrices et des initiatives relativement isolées ont émergé depuis 2000. En 2003, l'organisme à but non lucratif ACCION, créé en 2000 par des représentants du secteur privé, a ainsi publié un guide (actualisé en 2007) visant à promouvoir le développement de standards responsables et définissant des lignes directrices pour de futurs rapports RSE (publié de nouveau en 2007). Ce guide définit un ensemble de références et d'outils de diagnostics, faisant également référence à d'autres standards internationaux du reporting tels que le GRI. Parmi les entreprises chiliennes du panel, celles liées soit à des compagnies occidentales, soit à des entreprises présentes dans des pays où des législations contraignantes existent en matière de reporting RSE – à l'image du Brésil – affichent des taux d'information significativement plus hauts.

Le **Global Reporting Initiative (GRI)** et ses lignes directrices pour la promotion des rapports de développement durable ont eu un impact sur leur développement. Le GRI est une organisation non gouvernementale fondée aux Etats-Unis en 1997 à l'initiative du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) et du CERES.

L'organisation œuvre en faveur du développement durable et de la promotion de l'élaboration de rapports RSE. Le cadre de reporting fixe les principes et indicateurs que peuvent utiliser les organisations pour mesurer et consigner leur performance économique, environnementale et sociétale. La quatrième version de ces lignes directrices (G4) a été publiée en 2013 et encourage les entreprises à communiquer seulement sur les enjeux critiques en fonction de leurs activités et de leurs parties prenantes. Cette quatrième version des lignes directrices contient notamment des mises à jour concernant la gouvernance, l'éthique des affaires, la chaîne d'approvisionnement, la corruption et les émissions de gaz à effet de serre, ainsi qu'un modèle aidant les entreprises à communiquer sur la revue externe de leurs rapports RSE. Les lignes directrices G4 identifient par ailleurs certains points supplémentaires spécifiques à certains secteurs, tels que pour les entreprises du secteur «services financiers».

(<https://www.globalreporting.org/Pages/default.aspx>).

Dans ce contexte, le **German Sustainability Code** (le Code), développé par le Conseil Allemand du Développement Durable, suit l'approche «comply or explain» défendue par le GRI et constitue une initiative intéressante. Ce Code, actualisé en août 2014, se base sur les lignes directrices G4 et sur les lignes directrices développées par la Fédération européenne des Associations d'Analystes Financiers. Le Code contient 20 critères ainsi que 27 indicateurs de performance du GRI, les entreprises appliquant le Code de manière volontaire et des ajustements sectoriels étant possibles. La Commission Européenne considère le Code comme un modèle possible à suivre afin de respecter la directive adoptée en avril 2014 par le Parlement définissant l'obligation de reporting non-financier et qui entrera en vigueur à compter de 2016.

L'organisme indépendant et à but non lucratif américain **Sustainability Accounting Standards Board** (SASB), créé en juillet 2011, développe des standards de comptabilité durable dans le but d'aider les entreprises cotées à communiquer non seulement les informations matérielles requises par la SEC américaine mais aussi à rapporter davantage d'informations pertinentes, et, à terme, à améliorer leur performance sur les sujets environnementaux, sociaux et de gouvernance. (<http://www.sasb.org/>)

Le Comité International de l'Information Intégrée (IIRC), une coalition internationale constituée de régulateurs, d'investisseurs, d'entreprises, d'ONGs, a été créée en 2012 dans le but d'aider les

organisations du secteur public comme privé à intégrer les principes du reporting intégré à leurs pratiques en développant des standards leur permettant de synthétiser toute l'information pertinente. Le rapport intégré peut être réalisé en réponse à une régulation existante. Le cadre défini par l'IIRC ne définit pas d'indicateurs précis devant être rapportés ou de méthode permettant de les récolter, mais le rapport doit comporter des informations sur les sujets définis comme les plus matériels pour l'entreprise. Ce rapport doit en outre être concis et inclure les huit éléments suivants : aperçu organisationnel et de l'environnement externe (éthique, valeurs, concurrence, challenges environnementaux et sociaux, environnement légal), gouvernance de l'organisation (structure du management, pratiques en matière de rémunération) business model, risques et opportunités, stratégie et allocation de ressources, perspectives et mode de présentation. Fondé sur une logique « comply or explain », tout rapport intégré doit enfin comporter une déclaration des responsables de la gouvernance faisant état de leur responsabilité au regard de l'intégrité du rapport, indiquant que la préparation et la présentation du rapport intégré sont le résultat d'un travail collégial et présentant leur opinion ou conclusion concernant la présentation conforme au référentiel. (<http://www.theiirc.org/>). Ce référentiel devrait permettre d'accroître la visibilité des enjeux RSE et peut donc amener les entreprises à prêter davantage attention aux stratégies de long terme et aux risques ESG. De plus, le rapport intégré peut aider les entreprises à consolider leurs stratégies. La nécessité pour les

différents départements de travailler ensemble dans ce cadre, permet une compréhension plus partagée du business et donc d'élaborer des stratégies de gestion des risques plus complètes et efficaces, et ainsi d'accroître la création de valeur pour les parties prenantes. En effet, l'IIRC mentionne la matérialité et définit comme matériel tout enjeu dont la pertinence et l'importance pourraient influencer l'opinion des investisseurs quant à la capacité des organisations à créer de la valeur sur le court, le moyen et le long terme. Si toutefois la compréhension de « la matérialité » et de la création de valeur devaient se limiter à leur évaluation financière, l'esprit de cette démarche en serait tronqué.

Sur le plan environnemental, le **Carbon Disclosure Project (CDP)** se distingue comme l'une des initiatives les plus prometteuses et efficaces. En développant des lignes directrices simples et un modèle technique adapté à un large spectre d'activités, le CDP est non seulement un instrument destiné aux parties prenantes externes mais aide également les entreprises elles-mêmes. Ainsi, les rapports CDP permettent aux entreprises de prendre conscience et d'exploiter de nouvelles opportunités à l'image des systèmes d'échange de quotas d'émissions, mais aussi d'identifier les risques liés à de nouvelles réglementations environnementales. (<https://www.cdp.net>)



1.3 PRATIQUES DE REPORTING RSE OBSERVÉES EN 2012 – 2014

1.3.1 ENTREPRISES PRÉSENTANT LE REPORTING LE PLUS COMPLET

Pays	Secteur	Entreprises	Taux d'information moyen	
			2012-2014	Evolution
France	Banques	Société Générale	99%	↗
Italie	Banques	Banca Monte Dei Paschi Di Siena	98%	↗
France	Banques	BNP Paribas	98%	↗
France	Biens d'équipement	Groupe Seb	98%	↗
France	Télécommunications	Orange	98%	↗
Allemagne	Luxe & Cosmétique	Henkel	97%	↗
Italie	Banques	Intesa Sanpaolo S.p.A.	97%	↗
France	Immobilier	Klépierre	97%	↗
Espagne	Energie	Repsol	97%	↗
France	Audiovisuel et Publicité	Vivendi	97%	↗
Royaume Uni	Télécommunications	BT Group PLC	96%	→
France	Banques	Crédit Agricole SA	96%	↗
France	Services aux collectivités – Gaz & Electricité	GDF SUEZ	96%	↗
France	Automobiles	PSA Peugeot Citroën	96%	→
France	Service aux collectivités – Eau et Déchets	Suez Environnement	96%	→
France	Energie	Total	96%	↘
France	Transports & Tourisme	Air France – KLM	95%	↗
France	Biens de consommation discrétionnaire	BIC	95%	↘
France	Edition logicielle & Ingénierie informatique	Capgemini	95%	↗
Allemagne	Automobiles	Daimler	95%	↗
France	Agroalimentaire	Danone	95%	↗
Allemagne	Télécommunications	Deutsche Telekom AG	95%	→
France	Services aux collectivités – Gaz & Electricité	EDF	95%	↗
Italie	Automobiles	Fiat S.p.A	95%	↗
Royaume Uni	Matières premières	Glencore Xstrata PLC	95%	↗
Suisse	Matériaux de construction	Holcim	95%	↗
Norvège	Matières premières	Norsk Hydro	95%	↗
France	Audiovisuel et Publicité	TF1	95%	↗
Japon	Biens d'équipement informatique	Toshiba Corp.	95%	↗
Japon	Matériaux de construction	Toto Ltd.	95%	↗
France	Service aux collectivités – Eau et Déchets	Veolia Environnement	95%	↗

Ces 31 entreprises sont celles qui parviennent à mobiliser et à rapporter les données les plus complètes sur leur structure, leurs politiques, les processus mis en place, les résultats obtenus sur le champ de leur responsabilité sociale.

En outre, la majorité de ces entreprises affiche des taux d'information en hausse depuis 2008-2010. **Klépierre** (+19 points), **Repsol** (+9 points) et **Danone** (+8 points) affichent les progressions parmi les plus significatives.

Trois entreprises du secteur bancaire arrivent en tête du palmarès avec des taux d'information particulièrement élevés. La vigilance, particulièrement accrue des parties prenantes, des réglementations sectorielles exigeantes et les mesures prises pour rétablir une confiance détériorée après la crise

financière sont les principales causes de cette mobilisation dans ce secteur.

Ainsi, en Italie, L'Italian Banking Association (ABI) et l'Institute for Sustainability Reporting (IBS) ont publié en 2005 ensemble des lignes directrices spécifiques au secteur financier. L'ABI organise, par ailleurs tous les ans, une conférence à Rome analysant le niveau de développement du reporting RSE dans le secteur. En mai 2013, la Direction générale Marché intérieur et services de la Commission Européenne annonçait qu'à compter de 2014, les banques européennes devraient communiquer sur la diversité au sein de leurs Conseils d'Administration et sur leur approche de la gestion des risques. Les plus grandes banques

devraient en outre publier les profits réalisés, les taxes payées et les subventions touchées dans tous les pays – membres ou non de l'Union Européenne – où elles opèrent.

19 des 31 entreprises affichant les taux d'information les plus hauts sont françaises, ce qui illustre l'influence d'un cadre légal, le plus exigeant au plan international, sur le développement des pratiques de reporting.

80% de ces 31 entreprises, qui publient les informations les plus complètes sont actives dans le segment Business-to-Customer. Pour les entreprises opérant dans ce secteur d'activité, le reporting peut constituer un outil de gestion de la réputation et de renforcement de l'acceptabilité sociale.

1.3.2 BONNES PRATIQUES EN MATIÈRE DE REPORTING

TRANSPARENCE SUR LE SUIVI DES OBJECTIFS

Définir des objectifs précis est une première étape permettant de s'assurer que les stratégies de l'entreprise sont transcrites en des éléments pertinents et tangibles, dont le degré de mise en œuvre est mesurable. Nous observons, toutefois, que les entreprises communiquent rarement de façon régulière sur les progrès accomplis, mettant potentiellement en péril l'atteinte même de ces objectifs. En effet, une entreprise s'engageant à rendre régulièrement compte de l'état d'avancement de ses objectifs est à même de mieux ajuster ses moyens et apporte de la crédibilité à ses parties prenantes, notamment à ses actionnaires.

Dans son rapport intégré, **BAE Systems** publie un ensemble d'indicateurs à la fois financiers et

non-financiers. Ces indicateurs sont liés à une stratégie globale et comportent chacun, une définition précise, un commentaire sur la performance réalisée, et une indication explicite de l'atteinte ou non des objectifs fixés pour l'année en cours.

Schneider Electric a mis en place un «Planet & Society barometer», qui affiche une stratégie déclinée en un ensemble d'objectifs quantifiés dont l'atteinte conditionne directement la rémunération.

Dans son rapport RSE, l'entreprise publie chaque année un état des lieux des progrès accomplis sur l'année et couvrant une multitude d'enjeux sur les domaines de l'environnement, de la gouvernance, de l'engagement

sociétal, des ressources humaines et des droits humains.

TRANSPARENCE SUR LE SUIVI DES CONTROVERSES

Maintenir le dialogue avec ses parties prenantes externes à la source de controverses relève d'une bonne pratique à encourager. Elle permet aux entreprises de mieux maîtriser leurs risques de réputation ; certaines parties prenantes, possédant une expertise régionale, peuvent apporter un concours utile pour identifier des controverses, voire des interlocuteurs locaux, par exemple sur des sujets relatifs à leur chaîne d'approvisionnement. Les mesures correctives à mettre en place, le cas échéant, se révèlent plus efficaces.

En octobre 2013, **Oxfam** a ainsi publié un rapport visant plusieurs entreprises dont **Coca-Cola**, et relayant de présumés phénomènes d'accaparement de terres. A la suite de cette publication, l'entreprise publiait en novembre 2013 une politique «tolérance zéro» concernant l'accaparement des terres et annonçait que des évaluations sociales et environnementales seraient conduites tout au long de sa chaîne d'approvisionnement dans plusieurs pays considérés comme «sensibles». Suivant les recommandations d'Oxfam, Coca-Cola a également publié la liste de ses principaux fournisseurs de canne à sucre et affirmé son intention d'engager un dialogue avec ses fournisseurs sur les cas mentionnés dans le rapport de l'ONG.

TRANSPARENCE SUR LES

STRUCTURES RESPONSABLES DU REPORTING

Identifier et responsabiliser les personnes et les structures en charge du reporting RSE est essentiel pour assurer sa crédibilité. Cela garantit plus de véricité aux éléments qui y sont rapportés. A l'image de l'audit interne qui vérifie les données comptables et financières, les départements ou comités de Développement Durable des entreprises gagnent à être responsabilisés sur le contenu des rapports.

Intesa Sanpaolo a ainsi mis en place une Unité RSE placée sous l'autorité directe du Directeur Général et du PDG qui collabore avec un réseau de «délégués RSE». Environ 70 employés chargés

d'entamer et de maintenir le dialogue avec les principales parties prenantes de l'entreprise, de définir des axes d'amélioration et d'aider les autres départements dans la mise en œuvre de projets, dans la gestion d'éventuelles violations du Code d'Ethique, sont également en charge de répondre aux exigences en matière de reporting RSE. En outre, Intesa Sanpaolo publie sur son site internet une liste détaillée des contacts en charge de la RSE.

COUVERTURE GÉOGRAPHIQUE DU REPORTING

Le reporting est amené à couvrir un large spectre d'enjeux mais, sans informations sur le périmètre géographique couvert, l'assurance est faible sur sa pertinence et sur l'efficacité des politiques mises en place. En effet, agréger des données sur un nombre significatif de sites, voire de plusieurs pays permet aux entreprises de s'assurer que les politiques et mesures définies au sein des sièges sont correctement mises en œuvre au niveau local.

Le rapport RSE 2013 de la **Société Générale** couvrait ainsi 97% de ses employés, contenant des données provenant de 132 entités, dont 7 filiales non prises en compte dans la consolidation financière du groupe mais dont les activités ont été considérées pertinentes par l'entreprise en matière de RSE. Le rapport couvrait également les entités détenues à plus de 50% par le groupe, mais aussi celles dont le groupe détient un pourcentage de contrôle compris entre 20% et 50% et pour lesquelles le groupe exerce une influence notable sur la gestion et la politique financière. Le processus de reporting est

coordonné par le département de développement durable et le processus de collecte des données est revu et amélioré chaque année. Sur les enjeux environnementaux, sociaux et de mécénat, les indicateurs sont pour la plupart collectés par chaque entité via l'outil « Planethic Reporting » ; les autres données sont collectées directement par la Direction RSE du Groupe auprès des contributeurs RSE des pôles d'activités ou des Directions concernées (Direction des Achats, Direction des Risques, Direction des ressources humaines).

EXHAUSTIVITÉ ET COMPLÉTUDE DU REPORTING

A l'image des autres entreprises dont le reporting est le plus avancé, **Henkel** affiche des taux d'informations homogènes sur l'ensemble du champ couvert par l'évaluation. Son reporting couvre la quasi-totalité des sujets analysés par Vigeo. **Henkel** a publié des informations sur les résultats et progrès accomplis sur le plan environnemental dès 1992. En 2013, le reporting de l'entreprise contenait des données représentant 99% de sa production, et couvrait de manière détaillée des enjeux opérationnels sociaux et environnementaux. Les indicateurs couvrent une période de 5 ans et une analyse de chacun d'entre eux est également disponible. Un index référant au GRI et au Pacte Mondial est publié sur le site internet de l'entreprise et propose des liens vers des sections spécifiques du rapport RSE et du rapport annuel.

Si le rapport RSE 2012 d'Henkel se concentre sur les indicateurs jugés les plus importants, l'ensemble des données environnementales est disponible sur son site internet. Le champ couvert et la fiabilité sont d'autres points positifs du reporting de l'entreprise. Ainsi, les données relatives à la production de 2012 prennent en compte 169 des 171 sites d'Henkel situés dans 54 pays, rendant ainsi compte de 99% de la production mondiale de l'entreprise. Ces données ont en outre été vérifiées au niveau local dans le cadre des audits internes. Les indicateurs relatifs aux employés couvrent 99% des salariés.

Le rapport RSE 2012 de **Daimler**, qui publie un taux élevé d'information, a été vérifié par le GRI. L'entreprise fournit des informations détaillées sur l'ensemble des sujets RSE les plus importants, de la gestion des risques liés aux droits humains en passant par la responsabilité environnementale. Pour chaque sujet, Daimler fournit des liens vers des sections et des documents. L'entreprise publie également une liste complète de ses indicateurs en utilisant les lignes directrices du GRI. Pour son rapport RSE 2013, Daimler a utilisé les lignes directrices G4, en indiquant sous chaque section du rapport la correspondance avec les enjeux définis par le GRI.

CONCISION ET DENSITÉ DU REPORTING

Un volume important de pages relatives à la RSE n'est pas

nécessairement corrélé à un haut niveau d'information pertinente. Certaines entreprises ne publient qu'un petit nombre de pages relatives à la RSE avec un niveau d'informations extrêmement pertinent.

Le rapport RSE 2013 de l'entreprise minière **Imerys ne contient que** 44 pages mais l'entreprise parvient à y intégrer 94% d'indicateurs pertinents pour l'analyse, avec des taux d'information allant de 75% sur le domaine Engagement Sociétal à 100% sur le domaine de la Gouvernance d'entreprise.

De la même façon, les 40 pages des documents relatifs à la RSE publiées par l'entreprise de Bio-Innovation **Novozymes** contiennent 90% d'informations pertinentes utiles à l'évaluation.

COLLABORATION AVEC DES PARTIES PRENANTES EXTERNES DANS L'ÉLABORATION DES RÉFÉRENTIELS DE REPORTING

Les groupes de travail GRI, composés d'experts internationaux venus de la sphère privée, de la société civile, des marchés financiers et de représentants d'institutions syndicales et de médiation, sont en charge du développement des nouveaux référentiels GRI, incluant les indicateurs et les méthodes de mesures à employer. Pour les lignes directrices G4, sept groupes de travail ont été mis en place afin de développer des recommandations sur des sujets spécifiques à certains secteurs. Par exemple, **Procter & Gamble** et **Energias de Portugal** (EDP) ont participé au groupe de travail sur

les éléments d'information relatifs à la chaîne d'approvisionnement. Des initiatives semblables peuvent également être développées par des entreprises individuellement.

Nike publie ainsi sur son site internet un historique de sa collaboration avec des parties prenantes dans la construction du référentiel de son rapport RSE. L'entreprise a en effet tenu plusieurs forums plurilatéraux à partir de février 2004.

Les participants ont ainsi rencontré les représentants de la direction de Nike et abordé divers enjeux dont la chaîne d'approvisionnement, les politiques publiques ou l'information et l'engagement vis-à-vis des consommateurs. Les participants ont également encouragé l'entreprise à fixer des objectifs en matière de RSE. Les discussions ont notamment aidé Nike à définir des objectifs de long terme en matière de consommation d'énergie et d'impact climatique. Les parties prenantes ont ensuite participé à des sessions d'engagement, au cours desquelles Nike a partagé l'ensemble des retours reçus des différentes parties prenantes et les changements engagés en termes de reporting. Les participants ont eu l'opportunité de donner leur opinion sur ces ajustements.



1.3.3 DÉFIS CROISSANTS DU REPORTING RSE

MATÉRIALITÉ ET SINCÉRITÉ DE L'INFORMATION RAPPORTÉE

Plusieurs entreprises de notre panel ont fait face à des controverses concernant la sincérité de leur reporting RSE.

Amnesty International et le Centre for Environment, Human Rights and Development (CEHRD) ont publié trois rapports en 2011, 2012 et 2013, selon lesquels le reporting de **Royal Dutch Shell** (Shell) sur les fuites de pétrole contiendrait des informations inexactes au sujet des volumes et des causes de ces fuites, ainsi que concernant l'état réel des sites impactés, pourtant déclarés comme étant nettoyés par l'entreprise. Accufact, un cabinet de conseil engagé par Amnesty International pour vérifier les informations publiées par Shell dans les rapports d'investigation des fuites de pétrole (Joint Investigation Visit reports), a ainsi conclu que les informations rapportées sur les causes et volumes des fuites n'étaient pas fiables et que Shell avait, à tort, prétendu avoir nettoyé les sites dans son reporting. Le cabinet Accufact affirme également que l'existence de phénomènes de vols de pétrole était utilisée massivement par Shell dans son reporting afin de détourner l'attention de la pollution directement due à l'âge des pipelines de l'entreprise et au manque d'entretien des infrastructures.

COHÉRENCE DE L'INFORMATION RAPPORTÉE

Alors que **Deutsche Telekom**, via sa filiale T-Mobile USA, faisait déjà face à des allégations de discrimination et de répression syndicale, l'International Trade

Union Confederation (ITUC) alléguait en 2013 que **le rapport RSE de l'entreprise était trompeur sur les sujets de promotion du dialogue social et le respect du droit à la négociation collective**. Déjà en 2012, l'ITUC affirmait que dans son rapport RSE 2011, Deutsche Telekom prétendait consulter les représentants syndicaux sur des sujets tels que la formation professionnelle, l'embauche ou les délocalisations alors qu'il n'en était rien.

INTERPRÉTATIONS DIVERGENTES DES NORMES ET CADRES DE REPORTING

En 2012, une étude menée par le Vienna University of Economics and Business Institute for Human Resources a révélé l'existence **d'incohérences importantes entre les sujets sur lesquels les entreprises disaient rapporter dans leur index GRI et les indicateurs en effet rapportés** dans le corps de leurs rapports. L'étude s'est basée sur les rapports GRI de 131 entreprises, analysant les niveaux de reporting sur neuf «Labour Indicator Protocols» et six «Human rights Indicator Protocols». En ce qui concerne les «Labour Indicators», 86% des entreprises disaient rapporter de l'information alors qu'en réalité, seules 11% des entreprises rapportaient effectivement de façon complète. En ce qui concerne les «Human rights Indicator Protocols», 62% des entreprises affirmaient rapporter de l'information, alors que l'information était effectivement présente pour 20% d'entre elles.

En décembre 2012, l'ONG Transparency International analysait les rapports RSE de 21 entreprises allemandes utilisant

le référentiel GRI et déclarant des niveaux d'application A ou A+. L'analyse a révélé que seuls **18 indicateurs étaient rapportés de manière complète, contre 72 répertoriés comme tels dans les index GRI de ces entreprises**.

Une étude menée en 2012 par le Centre for Research on Multinational Corporations (SOMO) a révélé d'importants décalages entre les indicateurs sur lesquels les entreprises du secteur électrique disaient rapporter et les informations effectivement présentes dans leurs rapports RSE.

Un chercheur du SOMO a ainsi déclaré que ces incohérences fréquentes étaient révélatrices des **insuffisances du système de vérification de l'application adéquate du référentiel GRI**.

Le Tableau de Bord 2013 publié par Catalyst Australia a analysé le reporting de 16 entreprises utilisant le référentiel GRI et a révélé **14 cas d'incohérences entre les niveaux de reporting revendiqués par les entreprises et leur niveau réel de transparence**. Dans la plupart des cas, les entreprises assuraient rapporter de manière complète sur les indicateurs alors que leur reporting était partiel sur ces enjeux. L'étude a également souligné que certaines entreprises disaient rapporter de manière partielle sur un indicateur mais sans en expliquer la raison.

Selon le GRI, les «niveaux d'application» ne doivent pas être considérés comme une assurance de conformité vis-à-vis des lignes directrices.

Cependant, de nombreuses entreprises tendent à considérer ces niveaux d'application comme un système de notation et sont donc tentées de revendiquer des niveaux de reporting plus élevés qu'ils ne le sont en réalité. Afin notamment de remédier à ce problème, **la notion de niveau d'application a été supprimée des lignes directrices G4.**

MANQUE DE TRANSPARENCE SUR

DES ENJEUX CLÉS OU CONTROVERSÉS

Le fait qu'une entreprise ne publie pas d'information peut ne pas être problématique dans certaines circonstances, comme le reflète le principe du «comply or explain», adopté par la plupart des régulateurs. Un sujet peut ne pas être considéré pertinent pour une entreprise en fonction de sa taille, de son implantation territoriale ou de la nature de ses activités. Ce qui est en revanche potentiellement préoccupant est l'absence de reporting sur un sujet considéré comme central et/ou controversé à l'image de la sécurité du produit pour les entreprises du secteur pharmaceutique ou la protection de l'environnement pour l'industrie pétrolière. A cet égard, l'absence de politique formalisée concernant, par exemple, la prévention des **pratiques anti-concurrentielles** ou le manque d'information sur les éléments justifiant une telle absence peut devenir une source d'inquiétudes pour les parties prenantes, dans un secteur où les risques d'abus de position dominante ne sont pas nuls.



2. Contenu du reporting



2.1 HIÉRARCHISATION DES ENJEUX DANS LE REPORTING DES ENTREPRISES

2.1.1. PRIORITÉ DONNÉE AUX PARTIES PRENANTES EXTERNES ET DISPARITÉS ENTRE LES PAYS

Domaine	Taux d'information moyen		
	2008-2010	2012-2014	Evolution (points)
Gouvernance d'Entreprise	79,5%	87,5%	+8,0
Comportement sur les marchés	64,3%	65,5%	+1,2
Environnement	54,8%	64,8%	+10,0
Engagement Sociétal	63,7%	62,4%	-1,3
Ressources humaines	52,1%	56,2%	+4,1
Droits humains	56,0%	55,4%	-0,6

Globalement, on observe que le reporting créé – à l'attention ou au sujet – des parties prenantes

externes (actionnaires, communautés locales, ONGs, clients) est plus développé que

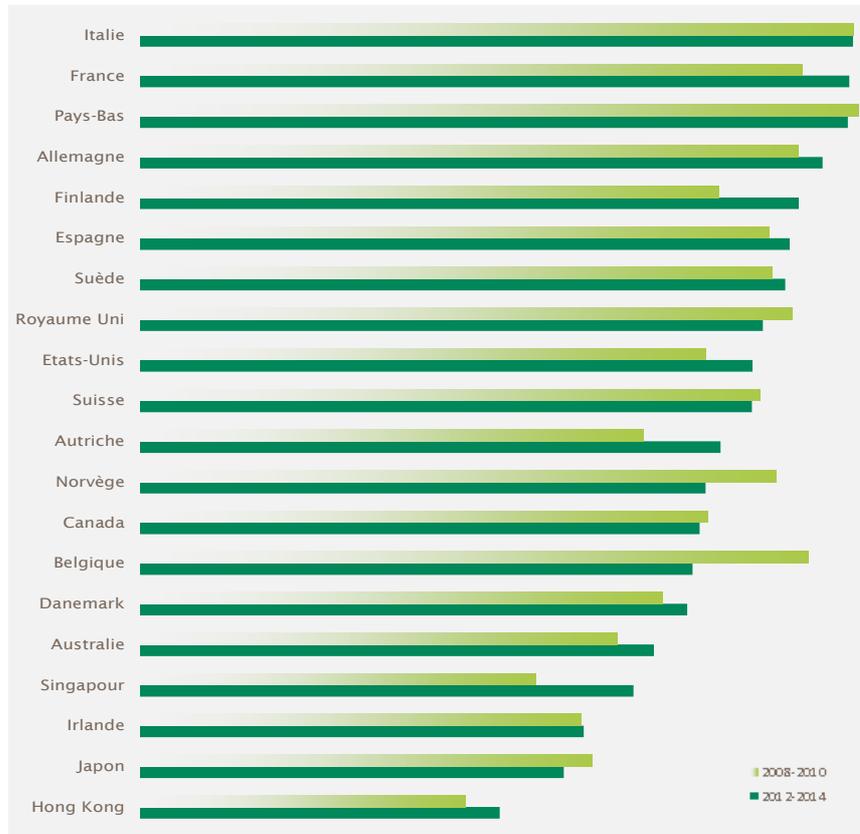
celui concernant les parties prenantes internes à l'entreprise (employés et syndicats).



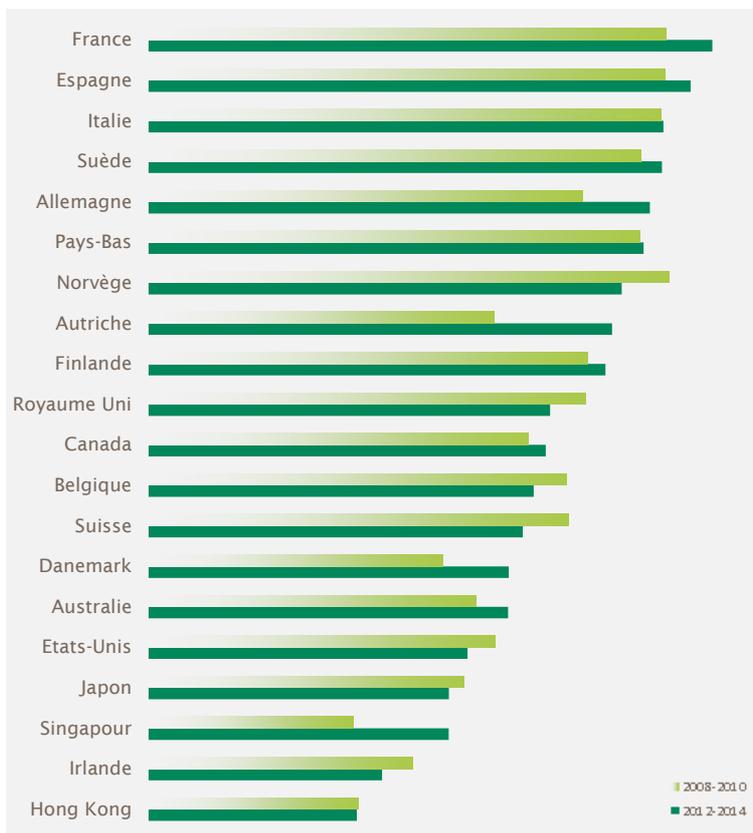
Les graphiques suivants présentent les taux d'information par pays sur chacun des 6 domaines d'évaluation en 2008-2010 et 2012-2014.

Enjeux analysés :
 L'information considérée dans ce domaine couvre le reporting relatif aux clients, à la gestion responsable de la chaîne d'approvisionnement et à l'éthique des affaires. Les parties prenantes ciblées par le reporting pertinent sur ce domaine sont principalement externes à l'entreprise (clients, fournisseurs, sous-traitants, concurrents, autorités publiques).

DOMAINE : COMPORTEMENT SUR LES MARCHÉS



DOMAINE : DROITS HUMAINS

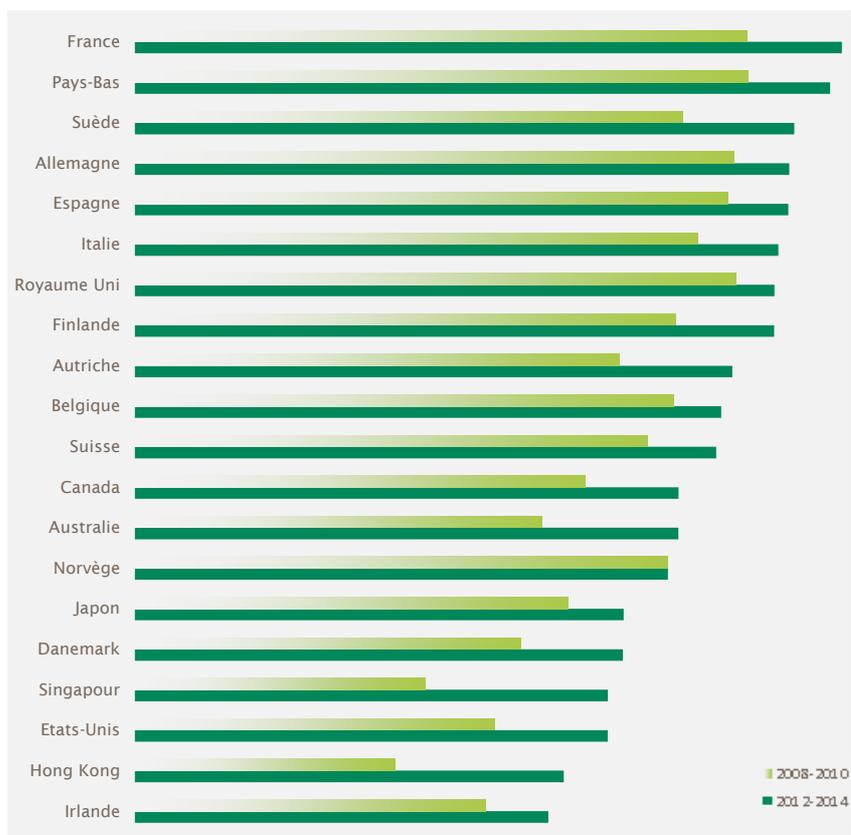


Enjeux analysés :
 L'information considérée dans ce domaine couvre les droits humains fondamentaux, la liberté d'association et le droit à la négociation collective, la prévention de la discrimination et la promotion de l'égalité, le travail forcé et le travail des enfants.

DOMAINE : ENVIRONNEMENT

Enjeux analysés :

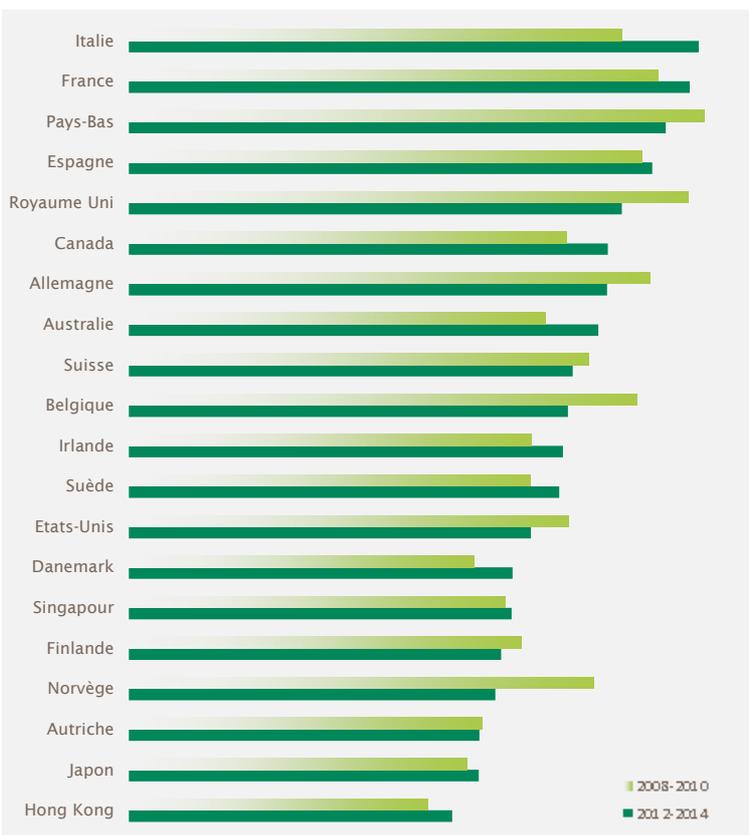
Les entreprises sont analysées sur leurs stratégies, les mesures mises en œuvre et les résultats obtenus en matière de protection de l'environnement durant les phases de production, de distribution, d'utilisation et d'élimination de leurs produits.



DOMAINE : ENGAGEMENT SOCIÉTAL

Enjeux analysés :

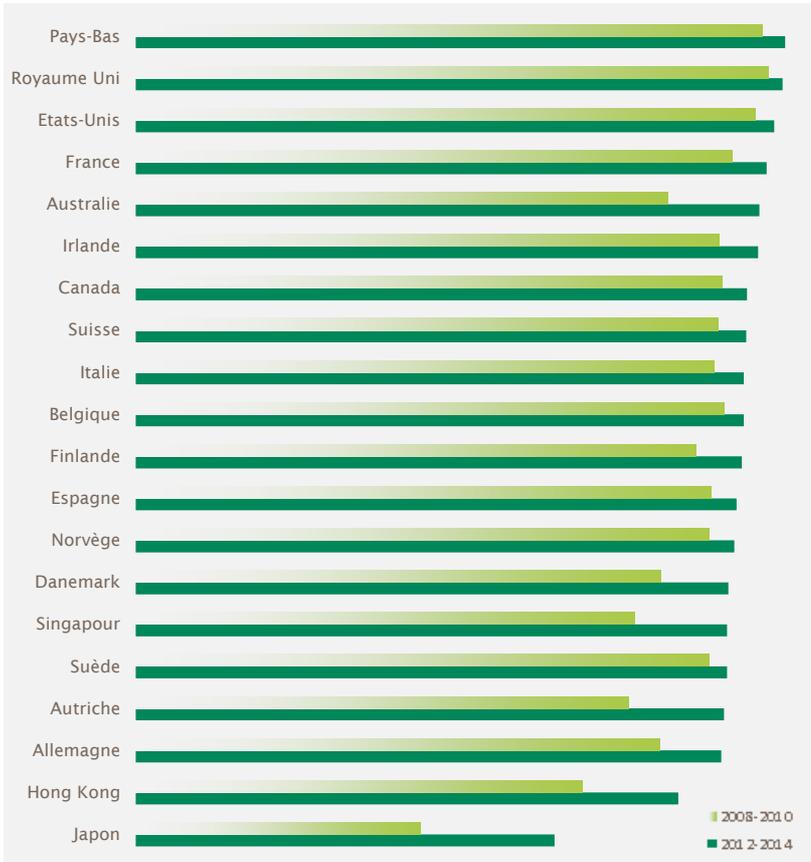
L'information considérée dans ce domaine couvre les stratégies d'accès aux produits ou services, le soutien au développement social et économique local, la prévention et la gestion des risques sociétaux attachés aux produits et la contribution des entreprises à des causes d'intérêt général. Les parties prenantes ciblées par le reporting pertinent sur ce domaine sont externes à l'entreprise (ONGs, communautés locales).



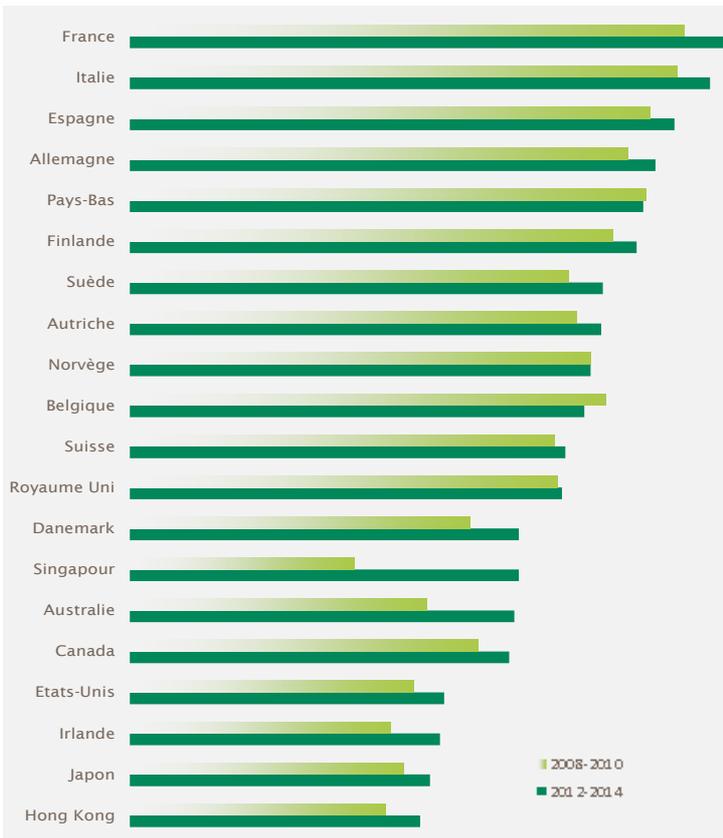
DOMAINE : GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Enjeux analysés :

Le domaine est composé de quatre sujets : Conseil d'administration, audits et mécanismes de contrôle, droits des actionnaires, rémunération des dirigeants. Le premier critère examine l'efficacité et l'indépendance du conseil d'administration ; le second examine l'information rapportée sur les systèmes d'audit et de gestion des risques ; le troisième examine le respect des droits des actionnaires et leur inclusion dans les processus de décision ; Le dernier critère examine l'engagement de l'entreprise à utiliser la rémunération des exécutifs comme un moyen d'aligner les intérêts de ceux-ci et ceux des actionnaires. Les actionnaires sont les parties prenantes ciblées en priorité par le reporting pris en compte dans ce domaine.



DOMAINE : RESSOURCES HUMAINES



Enjeux analysés :

L'information considérée dans ce domaine couvre le dialogue social, les conditions de travail, la santé/sécurité, la formation professionnelle et les systèmes de rémunération. Les parties prenantes ciblées par le reporting pertinent sur ce domaine sont internes à l'entreprise (employés, syndicats).

De façon générale, **les sujets de gouvernance demeurent une priorité dans le reporting des entreprises** et les taux d'information sur ce domaine ont augmenté de 8 points depuis 2008–2010. Ils sont élevés et homogènes dans la plupart des pays.

Les pays anglo-saxons affichent les taux d'information les plus élevés. Leur avance reflète l'existence de principes et de pratiques avancés, incarnés dans des codes de gouvernance fondés pour la plupart sur une approche «comply or explain».

Les entreprises cotées au Royaume-Uni doivent notamment fournir des bibliographies très détaillées des membres de leurs Conseils d'Administration, conduire des évaluations annuelles du fonctionnement de celui-ci et publier le nombre de réunions tenues dans l'année ainsi que les taux de présence associés à chacune de ces réunions. Concernant la fiabilité des contrôles internes, les entreprises doivent notamment exposer la nature exacte et le champ d'action des systèmes de gestion des risques.

Le code néerlandais de Gouvernance, entré en vigueur en 2009, exige des entreprises cotées qu'elles publient la structure de leur système de gouvernance, qu'elles décrivent les systèmes de gestion des risques et de contrôles internes mis en place, et qu'elles publient un Code de Conduite associé à une procédure de lancement d'alerte. Le Conseil de Surveillance doit publier le détail de la rémunération de chaque membre du Comité de Direction. Enfin, toute entreprise doit définir une politique de contact avec ses actionnaires et la publier sur son site internet.

La Securities and Exchange Commission (SEC) des États-Unis oblige les entreprises à inclure dans leurs formulaires de sollicitation de procuration (proxy statements), des informations concernant les réunions des membres du Conseil d'Administration (CA), l'élection de ceux-ci, les responsabilités des comités du CA et leur composition, les systèmes de contrôle interne et de gestion des risques et la rémunération des membres du CA et des exécutifs. En 2002, en réaction au scandale Enron, le Sarbanes-Oxley Act a en outre introduit de nouvelles obligations de reporting pour les entreprises cotées.

Depuis 2010, le **Japon** oblige les entreprises cotées en bourse à publier des informations relatives à la structure de leur système de gestion, sur les éléments motivant le choix d'un système par rapport à un autre, mais également des informations concernant leur actionnariat, le résultat du vote des actionnaires et la rémunération des exécutifs. Néanmoins, cette obligation ne s'applique qu'aux salaires dépassant les 100 millions de yens et le reporting volontaire sur ces enjeux reste rare, ce qui explique le taux d'information relativement bas affiché par les entreprises japonaises sur ce critère. Tandis que les taux d'informations moyens atteignent 85% sur le critère des systèmes de contrôle interne et 60,8% pour le Conseil d'Administration, ils tombent à 43% pour les indicateurs relatifs à la rémunération des exécutifs. Enfin, les entreprises japonaises publient encore souvent leurs informations en japonais uniquement.

Les questions environnementales ont vu le reporting qui leur est associé augmenter très fortement,

(de 10 points) depuis 2008–2010. Il s'agit de la **plus forte augmentation** parmi les six domaines analysés. La multiplication des régulations environnementales au niveau global et la prise de conscience de l'importance de ces sujets ont accru le spectre des parties prenantes attentives à la gestion de ces questions.

Ainsi, l'empreinte carbone d'une entreprise n'est plus seulement un enjeu de réputation mais génère des obligations opérationnelles (taxes écologiques, systèmes d'échanges de quotas d'émissions, etc.) associées à des risques juridiques (amendes, condamnations, accords de règlements, etc.). De ce fait, les parties prenantes, attentives à ces sujets, se sont étendues des ONGs aux investisseurs. La hausse des taux d'information est particulièrement visible à Singapour, Hong-Kong et en Australie. Les pays européens et notamment la France, affichent des taux d'information en hausse sur le domaine. Les entreprises américaines affichent un taux d'information moyen de 55,9%, du fait notamment d'un manque d'information sur les énergies renouvelables et les émissions atmosphériques. Leur reporting se focalise principalement sur les enjeux fortement opérationnels tels que l'élaboration d'une stratégie environnementale, la prévention de la pollution ou encore le contrôle et la réduction de la consommation d'énergie et des impacts environnementaux associés.

Le domaine **droits humains** recueille le **taux d'information le plus bas** et ce taux stagne depuis 2008–2010, reflétant peut-être une moindre influence des syndicats en la matière.

Le taux d'information moyen sur les enjeux d'**Engagement Sociétal** a diminué d'1,3 point depuis 2008-2010 et le domaine se caractérise par l'**hétérogénéité** des pratiques de reporting sur les différents sujets qui le composent, notamment au sein des entreprises anglo-saxonnes.

Les entreprises américaines rapportent en moyenne 75% des indicateurs portant sur la contribution aux causes d'intérêt

général mais seulement 49,9% des indicateurs relatifs à la gestion des impacts sociétaux des produits ou services.

Ainsi, les entreprises anglaises rapportent sur plus de 93% des indicateurs relatifs au soutien des causes d'intérêt général mais sur seulement 62% de ceux liés à la gestion des impacts des produits et services.

Cela reflète les différences existant entre les pays sur la notion et la

définition du concept même de RSE. Les entreprises anglo-saxonnes ont originellement exprimé leur responsabilité sociale à travers des activités de mécénat et de contributions philanthropiques. Cette tendance semble encore présente dans les business models même si elle tend à se réduire à la faveur d'une intégration croissante des enjeux RSE à la stratégie des entreprises.

2.1.2. CATÉGORISATION DES ENJEUX DE RESPONSABILITÉ SOCIALE

Les taux d'information ont **augmenté** pour la **grande majorité** des enjeux analysés.

Les critères liés à l'**éthique des affaires** et à la **gouvernance** demeurent des enjeux privilégiés du reporting des entreprises.

Les taux d'information les **plus faibles** concernent les **sujets relatifs aux employés** (reconnaissance de la liberté d'association et du droit à la négociation collective, 36,5% ;

gestion des horaires de travail, 33,6% ou encore systèmes de rémunération ; 46,7%) et les **sujets émergents** (impact environnemental du transport 52,1% ou lobbying 36,5%).

Le reporting des entreprises est plus complet quand il cible des sujets concernant principalement les **actionnaires et les clients**, et quand il concerne des sujets encadrés par la loi et associés à des risques légaux et financiers ou à des enjeux de réputation, tels que la stratégie environnementale.

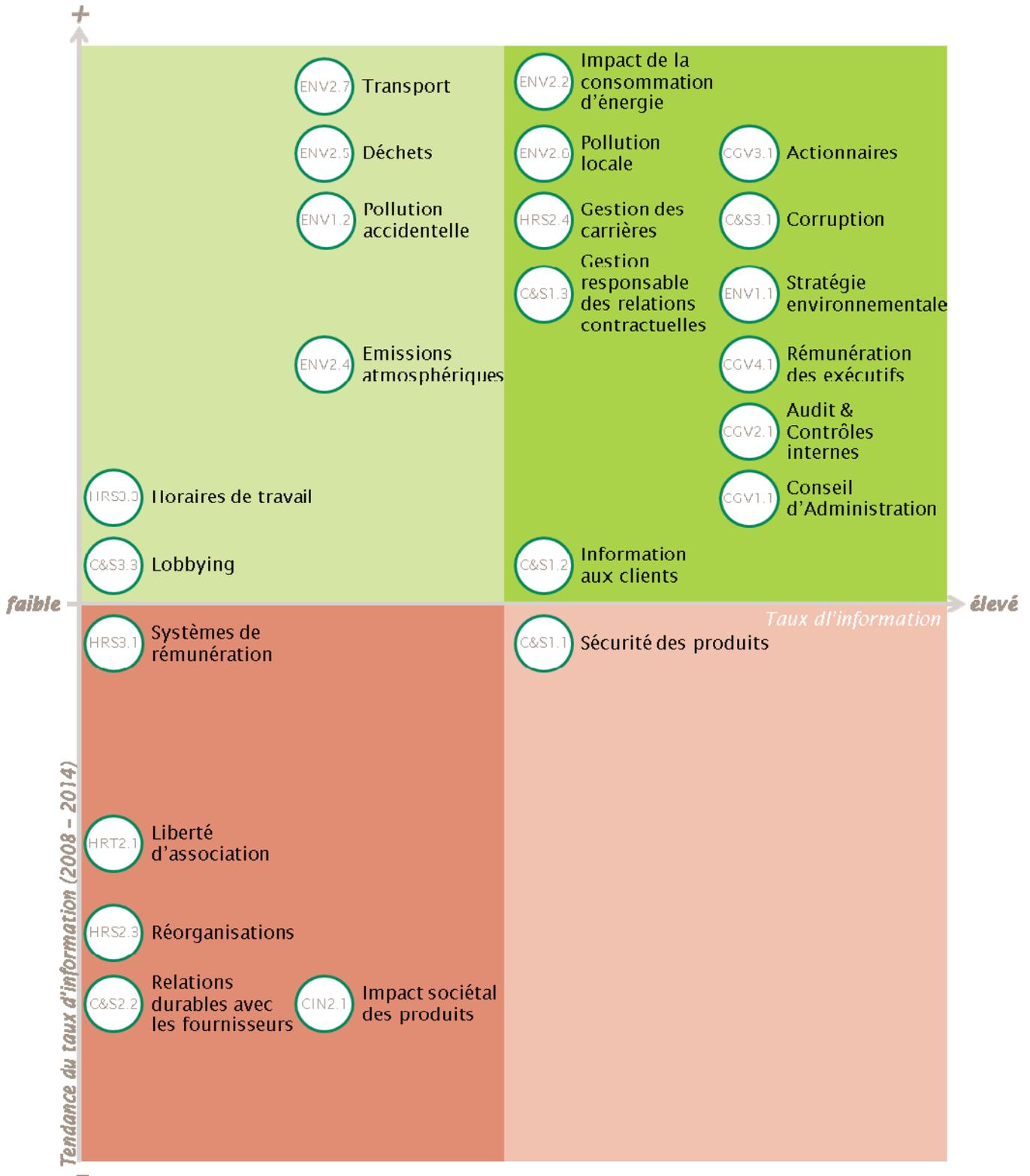
L'écart entre le taux le plus élevé et le plus faible s'est réduit de plus de 10 points entre les deux périodes (de 34,5 points en 2008-2010 à 23,4 points en 2012-2014).

Critères de durabilité	Taux d'information moyen		
	2008-2010	2012-2014	Evolution
Audit & Contrôles internes	89,1%	95,7%	+6,6
Actionnaires	74,0%	86,9%	+10,9
Conseil d'Administration	80,2%	86,7%	+6,5
Stratégie environnementale	75,0%	82,9%	+7,9
Corruption	71,2%	81,4%	+10,2
Rémunération des exécutifs	72,4%	79,4%	+7,0
Contribution aux causes d'intérêt général	67,6%	76,1%	+8,5
Pratiques anti-concurrentielles	67,2%	75,6%	+8,4
Pollution accidentelle	60,9%	71,8%	+10,9
Information aux clients	70,3%	71,1%	+0,8
Gestion des carrières	58,3%	71,0%	+12,7
Gestion responsable des relations clients	59,3%	70,5%	+11,2
Sécurité du produit	73,1%	70,5%	-2,6
Discrimination & Diversité	65,9%	69,8%	+3,9
Impact de la consommation d'énergie	55,8%	69,2%	+13,4
Pollution locale	55,0%	67,9%	+12,9
Promotion du développement social et économique	62,9%	66,5%	+3,6
Facteurs environnementaux dans la chaîne d'approvisionnement	58,8%	62,4%	+3,6
Santé & Sécurité au travail	60,3%	62,4%	+2,1
Déchets	49,2%	62,2%	+13,0
Droits humains	61,9%	61,1%	-0,8
Utilisation et élimination des produits	55,2%	60,0%	+4,8
Biodiversité	58,1%	59,9%	+1,8
Facteurs sociaux dans la chaîne d'approvisionnement	52,4%	59,4%	+7,0
Eau	57,0%	58,1%	+1,1
Produits verts	52,2%	53,4%	+1,2
Impact sociétal des produits	63,1%	52,4%	-10,7
Dialogue social	47,0%	52,3%	+5,3
Transport	35,5%	52,1%	+16,6
Emissions atmosphériques	45,6%	51,2%	+5,6
Relations durables avec les fournisseurs	60,6%	49,5%	-11,1
Systèmes de rémunération	N/A	46,7%	N/A
Liberté d'association	42,2%	36,5%	-5,7
Lobbying	N/A	36,5%	N/A
Horaires de travail	31,9%	33,6%	+1,7
Réorganisations	36,9%	26,8%	-10,1

Les enjeux peuvent être catégorisés selon l'exhaustivité du reporting auxquels ils donnent lieu et par l'évolution, positive ou négative, des taux d'information qui leur sont associés entre les deux périodes analysées. La matrice ainsi

créée permet par exemple d'identifier les enjeux peu renseignés et dont la dynamique d'évolution dans le taux d'information est négative (cadre en bas à gauche de la matrice ci-dessous) et a contrario ceux avec

un taux d'information élevé connaissant une dynamique positive en terme de reporting (cadre en haut à droite de la matrice ci-dessous).



SUJETS INCONTOURNABLES ET SUJETS DONT LES TAUX D'INFORMATION ONT LE PLUS AUGMENTÉ

Il y a des sujets sur lesquels la quasi-totalité des entreprises rapporte de manière systématique, quels que soient leur implantation territoriale ou leur secteur d'activité. Ce sont ceux qui intéressent des parties prenantes «sensibles» telles que les actionnaires ou les autorités publiques.

Les thèmes relevant de la gouvernance affichent les taux d'information les plus élevés.

95,7% des indicateurs permettant de juger de l'efficacité des systèmes d'audit et de contrôle interne sont ainsi disponibles, toutes entreprises confondues, de même que 86,9% des indicateurs relatifs au respect du droit des actionnaires lors des assemblées générales et 86,7% des indicateurs liés au fonctionnement et aux activités du Conseil d'Administration.

Le critère **Rémunération des exécutifs** est le sujet de gouvernance sur lequel les entreprises rapportent en moyenne le moins. Selon leur pays d'origine et selon l'existence ou non de régulations, les taux d'informations sont impactés à la hausse ou à la baisse.

– Les **entreprises américaines** rapportent en moyenne 95,2% des indicateurs du critère et 253 entreprises sur les 367 de notre panel affichent un taux d'information de 100% sur ce critère. La SEC demande aux entreprises de publier de l'information sur la rémunération individuelle des principaux dirigeants, sur les critères utilisés pour fixer ces montants et sur la

relation entre rémunération et performance de l'entreprise. En janvier 2011, la SEC a adopté un décret obligeant les entreprises à mettre en place un vote consultatif des actionnaires concernant la rémunération des dirigeants au minimum tous les trois ans.

– Le taux d'information élevé des **entreprises anglaises** sur ce critère (93,9%) reflète l'influence du cadre législatif en place. Depuis 2013, le gouvernement impose aux entreprises cotées d'intégrer un rapport de rémunération à leurs rapports annuels, et d'y inclure le détail des rémunérations individuelles des dirigeants, une explication du lien entre rémunération et performance ainsi qu'une description des politiques de rémunération futures. De plus, les entreprises doivent consulter leurs actionnaires sur la politique de rémunération adoptée.

– A compter de 2010, le **Cabinet Office Ordinance on Disclosure of Corporate Affairs japonais impose** l'obligation pour les entreprises cotées de publier le détail des rémunérations individuelles des administrateurs et auditeurs lorsque celle-ci est égale ou supérieure à 100 millions de yens. Cependant, pour les autres membres du CA, l'information n'est donnée qu'à un niveau consolidé. Les politiques de rémunération doivent également être expliquées. Sous l'effet de cette nouvelle réglementation, le taux d'information moyen des entreprises japonaises sur le critère a augmenté de 13,4 points entre 2008–2010 et 2012–2014, passant de 29,7% à 43,1%. Des améliorations sont encore possibles, puisque 71% des entreprises japonaises rapportent des informations sur 50% ou moins

des indicateurs recherchés en 2012–2014.

L'élaboration d'une **Stratégie environnementale** dans le domaine relatif à la protection de l'environnement recueille un niveau moyen d'informations, supérieur à 80%. La définition d'une stratégie environnementale est devenue incontournable pour la grande majorité des entreprises. Le renforcement des cadres réglementaires (le développement des énergies renouvelables, les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre, le principe du pollueur-payeur) ajouté à l'influence croissante des ONGs environnementales a sensibilisé les entreprises à l'intérêt de formaliser leurs engagements sur ces sujets.

En ce qui concerne la **Biodiversité**, le taux d'information moyen (59,9%) a légèrement augmenté depuis 2008–2010 (+1,8 point). Le taux d'information est notamment tiré vers le haut par la présence d'engagements formalisés sur le sujet et une quantité importante d'informations publiées concernant les mesures mises en place pour réduire l'impact des activités sur les écosystèmes. A l'inverse, un axe d'amélioration du reporting des entreprises sur le sujet est la publication d'indicateurs quantifiés permettant de déterminer des tendances et d'évaluer l'efficacité des mesures mises en place.

La **Prévention de la corruption** trouve progressivement sa place dans le reporting des entreprises, avec néanmoins des différences importantes selon les secteurs. Le secteur de l'**Energie**, est celui qui rapporte le plus d'informations (avec en moyenne 92,5% des indicateurs renseignés, contre 76,4% en 2008–2010).

Les secteurs **Services aux Collectivités—Eau et Déchets** (89,9% d'information, en hausse de 9,4 points depuis 2008–2010), et du **Tabac** (89,4% d'information). affichent en moyenne les taux d'information les plus hauts.

A l'inverse, les taux d'information ont décliné depuis 2008–2010 pour le secteur **Services aux Collectivités—Gaz & Electricité** (-9,9 points) et le secteur **Hôtellerie et Restauration** (-17,2 points). Les entreprises du secteur **Matières premières** (80,6%), du secteur des **BTP** (81%) et les entreprises **Pharmaceutiques** (84%) affichent des taux d'information en hausse respective de 19,4 points, 2 points et 17 points, mais qui demeurent significativement plus bas que les secteurs les plus exposés.

NOUVEAUX ENJEUX, SUJETS TABOUS ET SUJETS EN DÉCLIN

Le cadre d'analyse de Vigeo a évolué entre 2008 et 2014 pour prendre en compte deux nouveaux enjeux (*Lobbying* et les *Systèmes de rémunération*). Si intégrer ces enjeux aux systèmes de gestion prend du temps, un nombre croissant d'entreprises inclut ces nouveaux sujets dans leur reporting.

Le référentiel de notation de Vigeo traduit la notion de **Lobbying Responsable** en deux grands principes d'action :

- Assurer que les stratégies et pratiques de lobbying ne sont pas en contradiction avec des principes de responsabilité internationalement reconnus ou définis par l'entreprise elle-même.
- Assurer la transparence sur les activités menées en direction des

autorités publiques, sur les intentions orientant les pratiques de lobbying et sur le budget dédié à ces pratiques.

Une politique de lobbying responsable exhaustive devrait notamment inclure l'engagement à ne pas obtenir d'information par des procédés déloyaux, à déclarer publiquement ses intérêts, à garantir que les informations fournies sont actualisées, et à être transparent sur les donations aux partis politiques et organisations.

Une bonne pratique consiste par exemple à confier au Conseil d'Administration, la charge d'assurer le respect de cette politique. Concernant les mesures à mettre en place, les entreprises peuvent notamment promouvoir une culture de lobbying responsable grâce à des programmes de formation, à la mise en place de procédures d'approbation des cadeaux offerts par un département indépendant ou encore par la publication d'informations détaillées sur les positions défendues par l'entreprise lors des phases de débats de certaines lois.

Aux Etats-Unis, le "Honest Leadership and Open Government Act" (HLOGA) de 2007 oblige les lobbyistes à s'enregistrer en tant que tels et des rapports d'activités détaillés doivent être fournis quatre fois par an. Les informations incluses dans ces rapports concernent les activités de lobbying mais aussi les dépenses associées à ces activités, avec un niveau de détail requis avancé concernant par exemple les frais de bouche et les cadeaux offerts.

En Europe, la réglementation des activités de lobbying est encore en développement. Le Parlement Européen a lancé en novembre 2005 une initiative européenne de

transparence (ETI) et un «registre volontaire des représentants d'intérêt» a par la suite été mis en place. Cette initiative, associée à l'intérêt accru des parties prenantes pour ces sujets et à l'intégration de ces enjeux dans les méthodologies d'évaluation, a amené les entreprises à **modifier leur comportement en matière de reporting**.

En effet, tandis que le taux d'information moyen sur cet enjeu est relativement faible (36,5%), il montre que les **entreprises réagissent aux attentes émergentes des parties prenantes sur ce sujet**.

Au sein du panel, 66 entreprises parviennent à mobiliser de l'information sur 100% des indicateurs de ce critère. 21 d'entre elles ont leur siège aux Etats-Unis, où les réglementations encadrent les pratiques de lobbying. 27 entreprises européennes dont les sièges sont situés en France, au Royaume-Uni ou encore en Allemagne parviennent au même résultat, à l'image de **BNP Paribas** ou de la **Société Générale**, qui ont toutes deux signé une charte de lobbying responsable avec l'ONG Transparency International. Parmi les 323 entreprises rapportant plus de 60% des indicateurs relatifs au Lobbying, 155 sont européennes. Néanmoins, une certaine hétérogénéité sectorielle est à souligner.

Les secteurs les plus exposés en matière de lobbying sont également ceux qui rapportent le plus d'information sur le sujet (Tabac, 69% ; Services aux collectivités—Gaz et Electricité, 55%).

Quatre critères relatifs au **Droit du travail et à la Gestion des ressources Humaines** (systèmes de rémunération, réorganisations, horaires de travail et liberté d'association) recueillent **des taux d'information très faibles**. Pour autant, certaines entreprises se distinguent avec des taux d'information supérieurs à 71% sur l'ensemble de ces enjeux : **Aéroport de Paris, Kering** (anciennement Pinault-Printemps-La Redoute), **Adidas** et **Casino Guichard**. Il convient de noter que trois de ces entreprises sont françaises, pays où le reporting en matière de droit du travail est relativement développé.

En ce qui concerne la **Liberté d'association**, les entreprises cotées aux **Etats-Unis renseignent seulement 19,9% des indicateurs**, contre 36,5% en moyenne pour l'ensemble de notre panel. Les législations expliquent vraisemblablement ce résultat. En effet, si le droit à la négociation collective est reconnu, les employeurs ne sont tenus de négocier avec les syndicats que si les représentants des employés ont été élus par une majorité d'entre eux. Les entreprises peuvent bannir les syndicats du lieu de travail et sont autorisées à interdire leurs activités syndicales durant le temps de travail de leurs membres. L'employeur est autorisé à embaucher de la main-d'œuvre pour remplacer les employés en grève. Ils peuvent, en outre, organiser des campagnes critiques à l'encontre de la syndicalisation des employés et sont autorisés à obliger les employés à participer à des conférences dénigrant explicitement les syndicats. Ceux-ci ne sont pas autorisés à afficher leurs informations sur les lieux de travail. L'employeur peut enfin établir des règles empêchant la

distribution de documents par les syndicats. L'étude 2014 de l'International Trade Union Confederation (ITUC) rapporte qu'aux Etats-Unis, l'accès des employés à l'information sur ces sujets reste un problème de taille et que de nombreux cas de discrimination syndicale ont conduit à des licenciements abusifs en 2012. La «protection des intérêts concurrentiels» est, selon l'ITUC, l'argument invoqué par les entreprises pour limiter leur communication auprès des employés.

Les taux d'information sur la **Gestion responsable des réorganisations ont diminué** de manière significative et en 2012-2014, 637 entreprises – soit 49,7% des 1 281 entreprises du panel évaluées sur cet enjeu – ne rapportent d'information sur aucun des indicateurs. Seules 330 entreprises communiquent sur au moins 50% de ces indicateurs. En outre, 843 entreprises, dont celles ayant des engagements formalisés et des mesures en place sur le sujet, ne rapportent aucune information concernant l'impact réel des réorganisations sur leurs employés. L'**hétérogénéité** caractérise les pratiques de reporting sur ce sujet. Les entreprises européennes publient globalement plus d'information que celles des autres régions mais au sein même des secteurs européens les plus concernés par les phénomènes de réorganisation, une grande variation existe : les taux d'information affichés par les entreprises industrielles sont faibles (entre 8% et 22% d'indicateurs rapportés) tandis qu'ils sont plus élevés pour les entreprises des secteurs pharmaceutique, automobile et bancaire (entre 52% et 62%).

2.2 HÉTÉROGÉNÉITÉ DES SECTEURS EN MATIÈRE DE CONTENU DU REPORTING

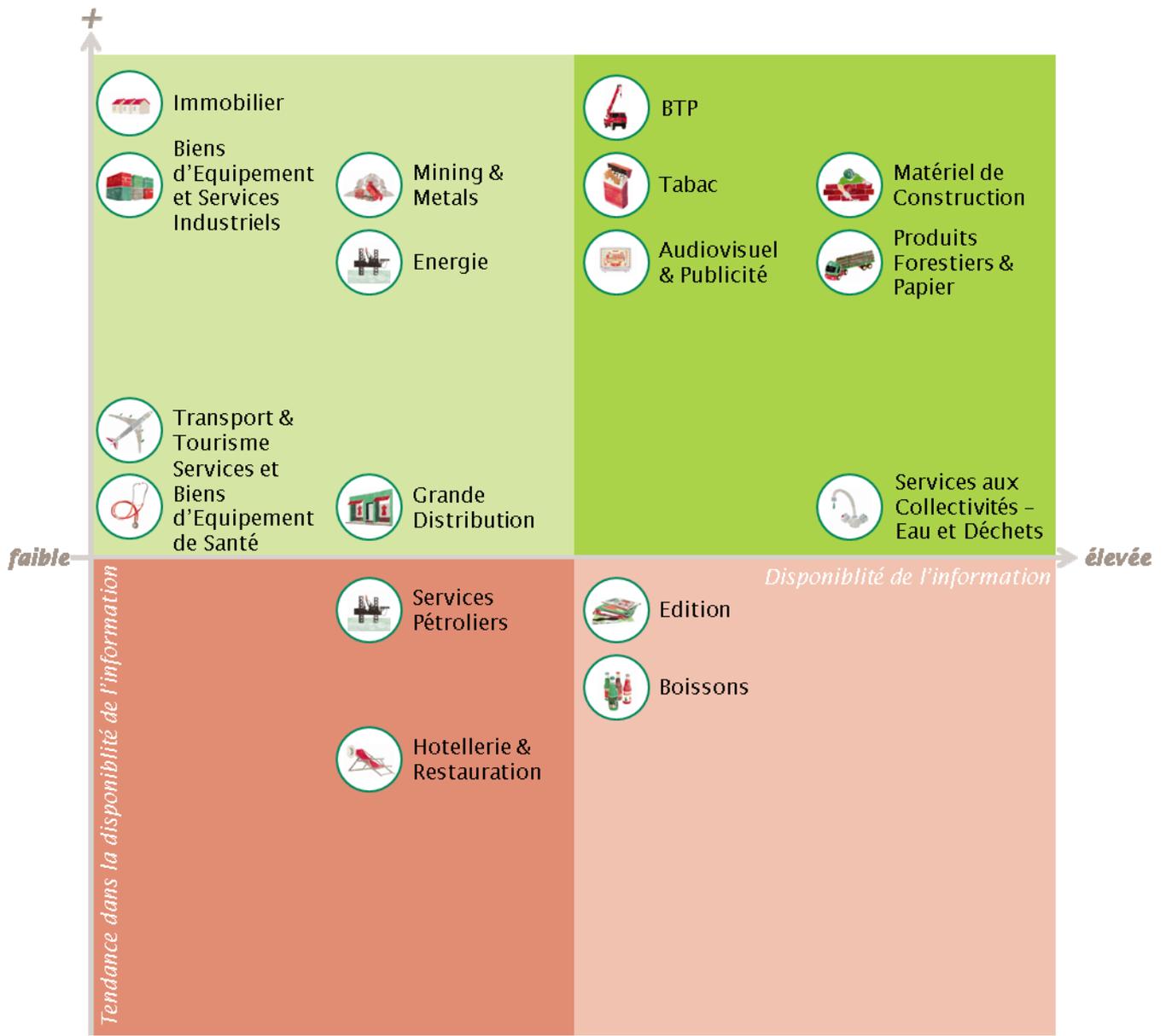
Secteur	Taux d'information disponible dans le reporting des entreprises		
	2008-2010	2012-2014	Evolution (points)
Service aux collectivités – eau et déchets	78,7%	79,3%	+ 0,6
Matériaux de construction	70,1%	78,5%	+ 8,4
Produits forestiers & Papier	70,9%	77,9%	+ 7,0
Tabac	65,0%	75,0%	+ 10,0
Construction résidentielle	67,6%	74,5%	+ 6,9
Télécommunications	67,0%	73,0%	+ 6,0
Luxe & Cosmétique	63,2%	72,7%	+ 9,4
BTP	62,0%	72,5%	+ 10,5
Industrie Chimique	67,8%	71,8%	+ 4,0
Edition	72,6%	71,6%	- 1,0
Boissons	72,8%	70,8%	- 2,0
Automobiles	69,5%	70,2%	+ 0,7
Biens d'équipement informatique	65,0%	69,8%	+ 4,8
Biens d'équipement électriques	64,2%	68,8%	+ 4,7
Services aux collectivités – Gaz & Electricité	66,6%	68,6%	+ 2,0
Service aux entreprises	63,7%	68,5%	+ 4,8
Matières premières	62,2%	68,5%	+ 6,3
Energie	61,6%	67,6%	+ 6,0
Audiovisuel & Publicité	59,7%	67,5%	+ 7,8
Edition logicielle & Ingénierie informatique	62,3%	67,2%	+ 4,9
Banques	64,3%	66,4%	+ 2,1
Biens d'équipement mécaniques	65,2%	65,8%	+ 0,6
Aéronautique & Défense	65,3%	64,7%	- 0,6
Assurance	63,3%	64,7%	+ 1,4
Services Pétroliers	66,3%	64,4%	- 1,9
Pharmacie & Biotechnologies	59,8%	64,1%	+ 4,3
Hotellerie & Loisirs	67,4%	62,7%	- 4,7
Grande distribution	60,2%	62,4%	+ 2,2
Transport & logistique	57,8%	62,4%	+ 4,6
Agroalimentaire	56,0%	61,8%	+ 5,8
Biens d'équipement et services industriels	50,1%	60,2%	+ 10,1
Services financiers	57,1%	60,0%	+ 2,9
Services et biens d'équipement de santé	56,1%	59,9%	+ 3,8
Commerce de détail	58,5%	59,7%	+ 1,2
Immobilier	44,2%	56,7%	+ 12,5
Transports & Tourisme	52,4%	55,9%	+ 3,5

La plupart des secteurs ont vu leur taux d'information moyen augmenter entre 2008-2010 et 2012-2014. A l'exception de quelques baisses observées, en 2012-2014, **aucun taux moyen**

d'information n'était inférieur à 50% en 2012-2014.

Les secteurs peuvent être caractérisés par l'exhaustivité de leur reporting, lequel correspond au taux d'information moyen, ou

par l'évolution positive ou négative de ce taux (comme illustré dans la matrice ci-dessous).



SECTEURS AUX TAUX D'INFORMATION LES PLUS ELEVES

Secteur	Taux d'information moyen		
	2008-2010	2012-2014	Evolution (points)
Service aux collectivités – Eau et déchets	78,7%	79,3%	+ 0,6
Matériaux de construction	70,1%	78,5%	+ 8,4
Produits forestiers & Papier	70,9%	77,9%	+ 7,0
Tabac	65,0%	75,0%	+ 10,0

Quatre secteurs affichent des taux d'information supérieurs à 75%. La quasi totalité des entreprises du secteur du **Tabac** du panel affichent des taux d'information supérieurs à 65% avec un taux moyen en augmentation de 10 points par rapport à la période 2008-2010. Seule Lorillard affiche un taux d'information relativement faible, en ne rapportant que sur 43% des indicateurs, résultat d'un manque d'information relative à ses actions en direction de sa chaîne d'approvisionnement, de ses politiques en matière de

ressources humaines et de la gestion de ses impacts environnementaux.

Les entreprises du secteur **Produits forestiers & Papier** présentes dans le panel affichent quant à elles, un taux d'information moyen de 77,9% : elles sont particulièrement transparentes, par rapport aux autres secteurs, sur les domaines de l'**Environnement** (79,4%) et des **Ressources Humaines** (68,7%).

Les entreprises du secteur **Services aux collectivités—Eau et déchets** se montrent particulièrement informatives sur les domaines de la

Gouvernance et de l'**Engagement Sociétal**. Ce secteur était en outre déjà celui affichant le taux d'information moyen le plus élevé en 2008-2010.

Les taux d'information élevés de ces secteurs peuvent être considérés comme une conséquence de l'attention qui leur est portée par les régulateurs (secteur du Tabac notamment) mais aussi des attentes fortes des parties prenantes notamment sur des enjeux clés tels que l'**impact sociétal des produits, la sécurité des produits** ou encore le **lobbying**.

SECTEURS PRESENTANT LES TAUX D'INFORMATION LES PLUS FAIBLES

Secteur	Taux d'information moyen		
	2008-2010	2012-2014	Evolution (points)
Services financiers	57,1%	60,0%	+ 2,9
Services et biens d'équipement de santé	56,1%	59,9%	+ 3,8
Commerce de détail	58,5%	59,7%	+ 1,2
Immobilier	44,2%	56,7%	+ 12,5
Transports & Tourisme	52,4%	55,9%	+ 3,5

Les secteurs qui fournissent le moins d'informations sont pour la plupart composés d'entreprises actives sur le segment **Business-to-Business**, telles que les entreprises des secteurs **Services et Biens d'équipement de santé**.

Les entreprises du secteur **Transports & Tourisme** affichent le taux moyen d'information le plus

faible, avec un manque de communication particulièrement marqué sur les domaines **Comportement sur les marchés** (53.6%) et **Droits Humains** (39.1%), qui concerne des enjeux clés de ces secteurs : gestion de la chaîne d'approvisionnement, respect de la liberté d'association et du droit à la négociation collective.

Il convient cependant de noter qu'aucun de ces 5 secteurs n'a vu son taux d'information diminuer depuis 2008-2010.

HAUSSES LES PLUS SIGNIFICATIVES

Secteur	Taux d'information moyen		
	2008-2010	2012-2014	Evolution (points)
Tabac	65,0%	75,0%	+ 10,0
BTP	62,0%	72,5%	+ 10,5
Biens et services industriels	50,1%	60,2%	+ 10,1
Immobilier	44,2%	56,7%	+ 12,5

Quatre secteurs : **BTP, Biens et services industriels, Immobilier et Tabac** ont vu leurs taux d'information moyen augmenter de plus de 10 points. Dans le secteur de l'Immobilier, la hausse des taux

d'information est principalement observée sur le domaine environnement : les attentes plus strictes de l'UE en matière d'efficacité énergétique combinées à une attente plus forte du marché

et des investisseurs pour la construction de bâtiments verts, le tout dans un contexte de compétition accrue dans le secteur, peuvent expliquer cette évolution.

SECTEURS DONT LES TAUX D'INFORMATION SONT EN DECLIN

Secteur	Taux d'information moyen		
	2008-2010	2012-2014	Evolution (points)
Edition	72,6%	71,6%	- 1,0
Boissons	72,8%	70,8%	- 2,0
Services pétroliers	66,3%	64,4%	- 1,9
Hôtellerie & Loisirs	67,4%	62,7%	- 4,7

Les taux d'information ont décliné pour 4 secteurs : **Hôtellerie et Loisirs, Services parapétroliers, Boisson et Edition**.

Tandis que les entreprises des secteurs **Services pétroliers** et **Edition** sont principalement actives sur le segment business-to-business, moins exposées à la pression des parties prenantes, les taux d'information des entreprises du secteur **Hôtellerie et Loisirs** et **Boissons** ont également diminué malgré l'attention que leur portent leurs parties prenantes et notamment leurs clients.

Le reporting des entreprises du secteur **Boissons** s'est concentré sur les enjeux les plus matériels tels que la protection des ressources en eau (74% d'information contre 58,1% en moyenne pour le panel) ou encore la gestion de l'impact sociétal des produits (83,6% d'information versus 52,4% pour le panel).

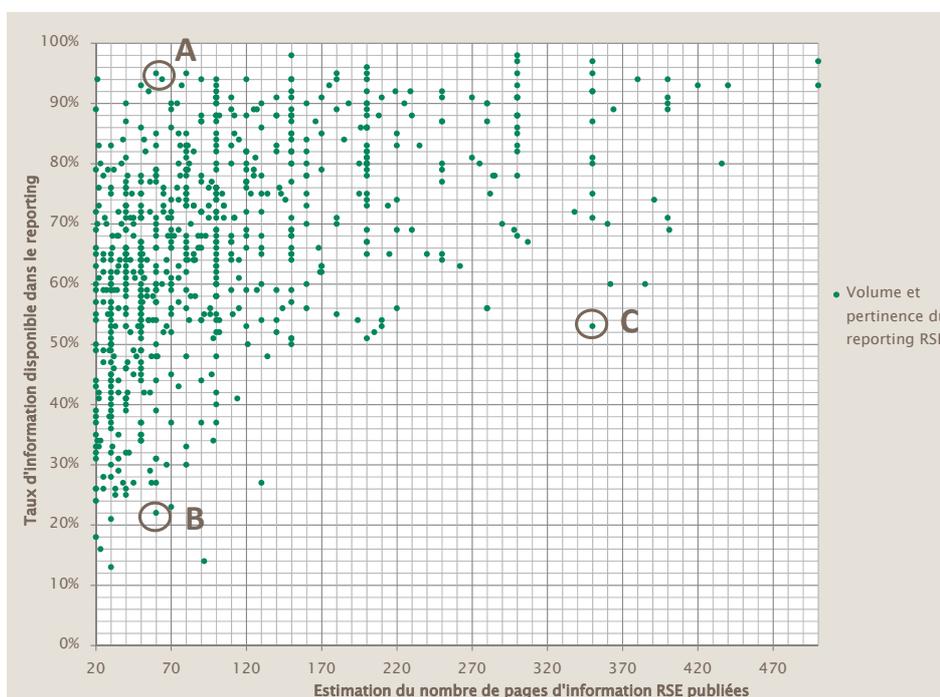
Les entreprises du secteur **Hôtellerie et Loisirs** affichent des taux d'information similaires à la moyenne du panel sur la plupart des enjeux considérés mais se distinguent nettement sur

l'intégration d'objectifs sociaux dans leur chaîne d'approvisionnement (67,7% d'information contre 59,4% pour le panel). A l'inverse, les entreprises du secteur ne renseignent en moyenne que 68,8% des indicateurs relatifs à la prévention de la corruption alors que notre panel rapporte en moyenne sur 81,4% d'entre eux.

3. Volume, pertinence du reporting et performance des entreprises



3.1 D'IMPORTANT VOLUMES DE REPORTING SONT-ILS NÉCESSAIREMENT ASSOCIÉS À DES TAUX D'INFORMATION ÉLEVÉS?



Avec le même volume d'information publié, deux entreprises peuvent afficher des taux d'information très différents. Ainsi, les reportings RSE des entreprises A et B comportent tous deux 60 pages, mais alors que le reporting de l'entreprise A renseigne 95% des indicateurs analysés par Vigeo, celui de l'entreprise B n'en fournit que 25%.

Ce graphique illustre également les différentes stratégies adoptées par les entreprises en matière de reporting RSE. Certaines entreprises, à l'image de l'entreprise A, sont devenues

expertes dans l'identification du champ de leur responsabilité et parviennent à publier des données pertinentes et utiles à l'évaluation de leur performance à travers un nombre limité de pages.

L'illustration de l'entreprise C représente une entreprise qui publie un rapport volumineux pour un taux de données pertinentes très moyen.

Ces observations sont riches d'enseignements. Elles confortent l'idée qu'un reporting ESG complet n'entraîne pas nécessairement des

coûts élevés de conception et de publication.

Elles démontrent, en outre, que les référentiels d'analyse des agences de notation extra-financière n'encouragent pas les entreprises à accroître le volume de leur reporting.

3.2 DES TAUX D'INFORMATION ÉLEVÉS SONT-ILS CORRÉLÉS À DES PERFORMANCES RSE AVANCÉES ?

		Reporting vs. Performance				
		Intervalles de taux d'information disponibles dans le reporting des entreprises				
		[0;20]]20;40]]40;60]]60;80]]80;100]
Score max		13	27	43	59	67
Score min		7	10	17	23	33

Pour des taux d'information similaires, les performances telles qu'analysées par Vigeo se révèlent très hétérogènes.

Pour des taux d'information compris entre 80 et 100%, les performances connaissent un écart maximal de 34 points.

L'écart maximal de performance est de 36 points pour des taux d'information compris entre 60 et 80%.

Il n'existe donc pas de corrélation automatique entre les taux élevés

d'information et le niveau de performance. Ainsi, 193 des 373 entreprises aux taux d'information compris entre 80 et 100% affichent des scores inférieurs à 50/100.

Cette observation met vraisemblablement en évidence un décalage de temps entre le moment de l'identification des enjeux de responsabilité sociale et des indicateurs à leur associer et celui de l'observation d'une

amélioration effective de performance traduisant la mise en œuvre et l'efficacité des moyens associés.



3.3 REVUE INDÉPENDANTE DU REPORTING RSE ET PERTINENCE DE L'INFORMATION RAPPORTÉE

Nombre total d'entreprises dans le panel	1309
Part d'entreprises rapportant des informations précises et quantifiées	53.4%
Part d'entreprises dont le reporting précis et quantifié est revu en externe	29.3%

Sur un échantillon de 1 309 entreprises, 699, soit 53,4% d'entre elles, rapportent des indicateurs sociaux et environnementaux précis et quantitatifs, en capacité de rendre compte de résultats mesurables. Parmi ces 699 entreprises, 384 ont soumis leur rapport à la revue d'un tiers indépendant, soit 29,3% des entreprises de l'échantillon. Cette proportion demeure donc limitée.

La vérification de «sincérité» ou de «cohérence» du reporting débouche sur une assurance qualifiée de «raisonnable» ou «modérée» au regard du périmètre

d'activité analysé par le tiers. Celle-ci ne renseigne évidemment pas sur le niveau de performance en RSE.

Le parti-pris méthodologique de Vigeo est de valoriser l'information qui recueille une assurance auprès d'un tiers, en prêtant toutefois attention au champ couvert par cette vérification.

La disponibilité de l'information et sa vérification sont des facteurs d'assurance de la sincérité de l'information produite, elles ne suffisent pas à en assurer l'intelligibilité et la pertinence. Ces derniers aspects constituent des

facteurs indispensables pour que l'exercice de la responsabilité sociale devienne un outil de gestion des risques et de renforcement durable des performances de l'entreprise.



Conclusions



- ♦ **Le volume du reporting RSE des entreprises a globalement augmenté entre 2008 et 2014.** Les entreprises de la zone Asie-Pacifique rattrapent les entreprises européennes et nord-américaines à un rythme soutenu. Cette tendance illustre l'internationalisation et l'universalisation progressives des pratiques de reporting. Ce résultat est le fruit de l'action d'un **nombre croissant d'investisseurs** prenant en compte les données RSE dans leurs processus de prise de décision, du **développement de lignes directrices** et de l'émergence d'un **encadrement légal du reporting**.
- ♦ **Les initiatives et régulations promouvant le reporting RSE se multiplient et se révèlent efficaces.** Les taux d'information tendent en effet à être plus élevés dans les pays où de tels mécanismes sont en place.
- ♦ Les débats inévitables sur les différents **référentiels de**

reporting et lignes directrices visant à rendre plus intelligibles aux parties prenantes, les politiques conduites et les résultats qui en découlent, constituent avec l'action des agences de notation et des investisseurs, des facteurs positifs pour une professionnalisation accrue des reportings.

- ♦ **Passé au crible de lecteurs vigilants ou d'organisations agissantes, le développement du reporting RSE est potentiellement source de nouveaux risques pour l'émetteur insuffisamment rigoureux dans sa communication. Une entreprise est tenue pour responsable des informations contenues dans son exercice de reddition.** L'identification d'une information erronée, inexacte ou contradictoire avec d'autres sources peut porter atteinte à sa réputation et même conduire à des contentieux juridiques.
- ♦ **A contrario, le reporting RSE peut constituer un facteur de dialogue entre les entreprises et leurs**

parties prenantes. Il est un moyen d'identification de leurs attentes ou de sujets émergents mais aussi d'anticipation de mises en cause futures.



Cette étude

A ETÉ RÉDIGÉE PAR :



PIERRE-YVES LE STRADIC
Responsable de la Recherche

Pierre-yves.le-stradic@vigeo.com
T +33 1 55 82 32 43



JULIE QUIEDEVILLE
Analyste

Julie.quiedeville@vigeo.com
T +33 1 55 82 32 78



EMILIE HERBRETEAU
Assistante de Recherche

Emilie.herbreteau@vigeo.com
T +33 (0)1 55 82 32 49

SOUS LA SUPERVISION DE :



FOUAD BENSEDDIK
Directeur de la Méthodologie
Et des Relations Institutionnelles

fouad.benseddik@vigeo.com
T +33 (0)1 55 82 32 73

VIGEO RATING: LEADER EUROPÉEN DE LA PERFORMANCE RESPONSABLE

Fondée en 2002 par Nicole Notat, Vigeo est l'agence leader en Europe de l'évaluation de la responsabilité sociale des organisations au regard de six domaines : environnement, droits humains, ressources humaines, engagement sociétal, comportement sur les marchés et gouvernance d'entreprise.

Vigeo offre deux types de services à travers deux marques métiers :

- *Vigeo rating –the way to responsible investment-* offre une large gamme de produits et services destinés aux investisseurs et gestionnaires d'actifs aspirant à une performance durable et responsable de leurs investissements sur plus de 3 000 émetteurs : entreprises, régions et Etats;
- *Vigeo enterprise –the way to responsible management-* intervient auprès des organisations de toute taille, des secteurs publics et privés, dans l'audit et le benchmark des organisations, l'accompagnement des équipes et l'intégration de critères RSE/ESG dans les fonctions d'entreprises et les opérations stratégiques.

La recherche de *Vigeo rating* répond à des standards de qualité exigeants et bénéficie depuis 2009 de la certification externe ARISTA®, norme de qualité de référence pour la recherche en investissement responsable.

Vigeo est présent à Paris, Casablanca, Bruxelles, Milan, Londres, Tokyo et Santiago du Chili et compte plus de 120 collaborateurs.

PARIS

Les Mercuriales, 40 rue Jean Jaurès
93170 Bagnolet – France
T: +33 1 55 82 32 40
F: +33 1 55 82 32 50

BRUXELLES

Rue du Progrès 333 / B7
1030 Brussels – Belgium
T: +32 2 206 67 91
F: +32 2 206 67 90

MILAN

Via Settala 6
20124 Milan – Italy
T: +39 (0)2 27 72 71 20
F: +39 (0)2 27 72 71 22

LONDRES

Broad Street House
55 Old Broad Street
London, EC2M 1RX – UK
T: +44 (0)2 03 402 6401

CASABLANCA

Technopark – Route de Nouacer
Bureau 601 – Casablanca – Morocco
T: +212 529 00 38 83
F: +212 522 87 47 27

TOKYO

2-8-8 Nakamachi Meguro-ku
153-0065 Tokyo– Japan
T: +81 3 5721 6159
F: +81 3 6425 4675

SANTIAGO DU CHILI

General Flores 83
Providencia
T: +56 9 96 76 47 98

978-2-9536688-5-8

Janvier 2015

Toute reproduction nécessite l'autorisation de Vigeo.

La source doit être indiquée pour toute citation ou utilisation de donnée.